

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

**"A partir du projet d'informatisation
du catalogage d'une structure éclatée,
réflexion sur les problèmes organisationnels
posés aux acteurs et aux utilisateurs :
entre autonomie et réseau."**

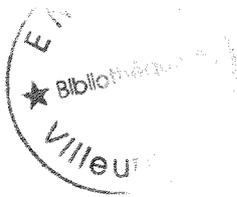
par Françoise GRUPPO-ZENTZ

**Sous la direction de Monsieur Salah DALHOUMI
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des
Bibliothèques**

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**



MEMOIRE D'ETUDE

**"A partir du projet d'informatisation
du catalogage d'une structure éclatée,
réflexion sur les problèmes organisationnels
posés aux acteurs et aux utilisateurs :
entre autonomie et réseau."**

par Françoise GRUPPO-ZENTZ

**Sous la direction de Monsieur Salah DALHOUMI
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des
Bibliothèques**

**Lieu du stage : Service commun de la documentation médicale
de Paris VI**

Durée du stage : 3 mois (juillet, septembre, octobre 1992)

Responsable du stage dans l'établissement d'accueil :

**Madame Catherine GAILLARD, Directrice du Service commun de la
documentation médicale de Paris VI**

1992

1992

DCB

15

MEMOIRE D'ETUDE :

"A partir du projet d'informatisation du catalogage d'une structure éclatée, réflexion sur les problèmes organisationnels posés aux acteurs et aux utilisateurs : entre autonomie et réseau."

par Françoise GRUPPO-ZENTZ

RESUME :

L'informatisation du catalogage dans une bibliothèque à structure éclatée n'est pas la simple automatisation d'une tâche technique interne. Elle nécessite une analyse de l'organisation existante, puis une réorganisation du travail, non seulement à l'intérieur de chaque section, mais aussi à l'intérieur de l'ensemble de la structure. Elle apparaît comme l'opportunité de la création d'un véritable réseau.

Descripteurs :

Bibliothèque universitaire ; Catalogage ; Automatisation ; Organisation du travail.

ABSTRACT :

Computerisation of cataloguing in a library with several branches is not a mere automation of a technical internal task. It requires an analysis of the existant organisation, then a reorganisation of the working process, not only inside each branch, but also in the whole structure. It is an opportunity for the creation of a real network.

Keywords :

University library ; Cataloguing ; Automation ; Job engineering.

Avant-propos

Cette étude a été réalisée durant un stage de 3 mois effectué dans les neuf implantations du Service commun de la documentation médicale de Paris VI.

Je remercie vivement l'ensemble du personnel du Service commun de la documentation médicale de Paris VI pour son accueil et le temps qu'il m'a consacré.

Je remercie tout particulièrement Madame GAILLARD, Directrice de la bibliothèque de Paris VI pour son constant soutien et son aide apportés à la conception de ce travail ;

ainsi que Madame SONNEVILLE, Directrice de la bibliothèque de Paris II, pour le temps précieux qu'elle a bien voulu me consacrer.

Sommaire

Introduction	p. 4
Un contexte de transformations	5
Méthodologie adoptée	8
Présentation du Service commun de la documentation médicale de Paris VI	9
Première partie : Problématique de l'informatisation du catalogage dans une bibliothèque universitaire médicale	12
1. La spécificité médicale	13
1.1 - Une structure éclatée due à sa spécificité médicale et parisienne	13
1.2 - Les relations Université / Hôpital	14
1.3 - La place des ouvrages dans les bibliothèques médicales	14
2. L'organisation actuelle du catalogage à Paris VI	18
2.1 - L'expérience Mobicat	18
2.2 - Du catalogage aux catalogues	21
3. L'informatisation du catalogage d'une bibliothèque universitaire médicale	23
3.1 - Opportunités et contraintes	23
3.2 - Le projet d'informatisation	25
Deuxième partie : Spécificité des publics et des fonds	p. 29
1. Les utilisateurs et les catalogues	30
1.1 - Les utilisateurs des bibliothèques d'UFR	33
1.2 - Les utilisateurs de 3ème cycle et recherche	37
2. La spécificité des fonds	43
2.1 - Objectifs locaux et objectifs nationaux	43
2.2 - Les "fonds anciens"	44
2.3 - Les fonds paramédicaux	45

Troisième partie : De l'autonomie au réseau	p. 46
1. Les bibliothécaires face au projet d'informatisation	49
2. De la cohabitation à la coopération	55
2.1 - Les relations "Sections-mères" / Antennes	56
2.2 - L'appartenance au réseau de bibliothèques de Paris VI	60
3. De l'attente à l'égard de l'informatisation à l'attente à l'égard de l'organisation	62

Quatrième partie : L'organisation centralisée du catalogue :	
Une opportunité pour la création d'un réseau ?	p. 64
1. Le catalogage : tâche mineure ou majeure ?	65
2. Un nouveau poids des ouvrages dans les bibliothèques de Paris VI	68
3. Pour la construction d'un réseau	69

Conclusion :	p. 70
---------------------	--------------

Annexes :	p. 73
------------------	--------------

Tableau des effectifs
Liste des personnes rencontrées
Déroulement des études médicales
Bibliographie

Introduction

Un contexte de transformations

Méthodologie adoptée

**Présentation du Service commun de la documentation de
Paris VI**

Un contexte de transformations

- Transformation du paysage de l'information bibliographique :

La rencontre de l'information bibliographique et de l'informatique a radicalement transformé le contexte du traitement documentaire.

L'informatique a permis le traitement d'une masse documentaire croissante et a revitalisé l'idée, ancienne dans les bibliothèques, de recensement des ressources documentaires à l'échelon international. Le contrôle bibliographique universel, lancé dans les années 1970 dans l'élan d'automatisation des bibliographies nationales, a développé la normalisation, condition d'échange de l'information bibliographique.

La Description normalisée bibliographique internationale (ISBD) a été instaurée mais l'entrée des notices bibliographiques sur ordinateur nécessite une structuration particulière des données : le format. C'est la bibliothèque du Congrès qui a créé le format MARC (*Machine Readable Cataloguing*), qui sert de norme aujourd'hui.

Les bibliothèques disposant alors des outils documentaires nécessaires à une coopération internationale, elles ont très vite organisé des réseaux de catalogage partagé. Les bibliothèques, productrices de notices bibliographiques, se sont associées pour partager leurs ressources documentaires, les tâches, les coûts d'informatisation, dans le but d'offrir un meilleur service aux utilisateurs. Chaque bibliothèque interroge la base bibliographique commune. Si elle trouve la notice qui l'intéresse, elle ajoute ses données locales. Si elle ne la trouve pas, elle la crée, alimentant ainsi la base commune.

Mais cette coopération a évolué sous l'influence de plusieurs facteurs. L'informatisation a mis en évidence le coût de l'information, c'est-à-dire non seulement les coûts d'investissement mais également le coût de l'activité pour la produire (coût de personnel, de locaux, etc.). D'autre part, les bibliothèques ont pris conscience que les notices bibliographiques qu'elles produisaient avaient un coût, mais également un prix, la production et la diffusion de ces notices constituant une activité commerciale. Le développement de ces réseaux de catalogage partagé a souvent amené une bibliothèque, ou un groupe de bibliothèques, à jouer pour les autres le rôle de prestataire de service. S'est opéré alors le passage d'une logique contractuelle à une logique commerciale avec l'instauration d'un "réservoir" de notices, dans lequel les bibliothèques viennent puiser.

Ainsi l'informatisation des bibliothèques a suivi le mouvement général de l'informatique ; elle est passée d'une informatique lourde, centralisée et hiérarchisée, à une informatique décentralisée, voire répartie. L'arrivée de la mini puis de la micro-informatique a rendu possible l'informatisation par fonctions ("modules" de prêt, de catalogage, etc.). Se sont développés des systèmes d'informatisation locaux de bibliothèques.

- Transformations institutionnelles

La loi sur l'enseignement supérieur de 1984 a réaffirmé l'autonomie des universités et visait à réunifier la gestion de la documentation de l'université. C'est en 1985 en province, en 1991 à Paris et en région parisienne, du fait de la complexité du réseau universitaire, qu'apparaît la notion de "bibliothèque de l'Université", la bibliothèque universitaire étant automatiquement intégrée dans le Service commun de la documentation (SCD). Désormais, la bibliothèque universitaire dépend directement de l'Université qui définit sa politique documentaire. Celle-ci s'insère dans un projet d'établissement global, négocié sous la forme d'un contrat quadriennal entre l'Etat et l'Université. Cette autonomie des universités crée donc de nouvelles perspectives pour les bibliothèques.

- Le contexte national de l'informatisation des bibliothèques universitaires

Cette politique documentaire doit s'insérer dans un cadre national de coopération. En l'absence de réseau national, les bibliothèques universitaires ont adhéré au réseau suisse SIBIL, ou, à partir de 1986, au réseau américain OCLC (*Online Computer Library Center*), une convention ayant été signée avec la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. Depuis, la Bibliothèque Nationale a informatisé son catalogue des ouvrages à partir de 1970 et créé une base bibliographique appelée BN-OPALE.

Le Schéma directeur informatique des bibliothèques universitaires veut prendre en compte l'évolution du contexte national. Les bibliothèques universitaires peuvent aujourd'hui s'abonner à un réservoir bibliographique. Elles ont le choix entre : SIBIL (221 000 notices) ¹, OCLC (18 millions de notices) et BN-OPALE (1 300 000 notices). La "dérivation" des notices si elles existent, ou leur création, permettra d'alimenter le fichier local de la bibliothèque et le catalogue national appelé Pancatalogue. Il assurera la localisation des ouvrages français et étrangers, se trouvant dans les bibliothèques françaises.

En 1991, 12 bibliothèques universitaires choisissaient BN-OPALE,
19 choisissaient SIBIL,

¹ CASSEYRE, Jean-Pierre, GAILLARD, Catherine, *Les bibliothèques universitaires*, p. 53.

32 choisissaient OCLC.

Se pose alors le problème de la diffusion de ces notices dans la bibliothèque, autrement dit, l'informatisation de l'accès au catalogue.

Aujourd'hui, l'évolution institutionnelle et technologique permet de dissocier les étapes dans l'informatisation du catalogage. On distingue la récupération par informatique de notices bibliographiques à partir d'un réservoir, de l'accès au catalogue qui peut être informatisé sous forme d'OPAC (*On line Public Access Catalog*), catalogue en ligne, ou sous forme de CD-ROM, disque optique compact. Les bibliothèques universitaires, pour des raisons de coût et de ressources humaines, ne peuvent pas toujours réaliser ces deux étapes en même temps.

- Informatisation et organisation du travail

L'informatisation d'une bibliothèque nécessite une mise à plat de l'organisation existante et une réorganisation des tâches au sein de la bibliothèque.

Ce problème prend une acuité particulière dans le cas d'une bibliothèque médicale à structure éclatée comme le Service de documentation médicale de Paris VI.

Son caractère médical et sa structure éclatée posent une problématique particulière qui oriente les choix informatiques et organisationnels.

Nous commencerons donc par une analyse des contraintes et des opportunités que doit prendre en compte le projet d'informatisation du catalogage, suivi d'un bilan de l'organisation de cette activité au sein de la bibliothèque de Paris VI, et d'un état du projet.

Puis nous verrons les incidences de ce projet. Nous étudierons d'abord la démarche actuelle de recherche d'ouvrages des utilisateurs, puisque la finalité du catalogage est le signalement et la mise à disposition de l'utilisateur des collections. Nous essayerons de cerner leurs besoins et leurs attentes. Outre la spécificité du public, l'informatisation du catalogage doit prendre en compte la spécificité des fonds.

Enfin, nous confronterons le projet à l'attente des professionnels. L'informatisation du catalogage nécessite une réorganisation non seulement au sein de chaque section mais au sein de l'ensemble des bibliothèques de Paris VI, puisqu'elle vise à rendre commune une tâche effectuée actuellement de manière individuelle. Cette réorganisation ne va pas sans remise en cause d'une certaine autonomie des professionnels dans leurs pratiques, des bibliothèques dans leurs relations les unes avec les autres.

Nous formulerons finalement quelques propositions qui tiennent compte de ces facteurs.

Méthodologie adoptée

L'étude préalable à cette informatisation s'est structurée essentiellement selon deux axes : l'axe "professionnels" et l'axe "utilisateurs".

Pour l'axe "professionnels", l'étude de l'organisation d'une tâche dans une structure complexe a fait appel à la psychologie du travail et à celle des organisations. La première permet de distinguer, à travers l'analyse du comportement, la tâche prescrite de la tâche effective. La seconde étudie l'interaction des différents facteurs organisationnels.

L'étude de l'activité des professionnels a surtout été réalisée par des entretiens semi-directifs avec les professionnels concernés, c'est-à-dire les bibliothécaires-adjoints et les conservateurs, puisque ce sont eux qui, traditionnellement, assurent le traitement documentaire ². L'étude portait sur l'organisation du catalogage plutôt que sur le catalogage lui-même.

L'entretien avec les professionnels a porté sur 5 points (Guide d'entretien dans la Troisième partie) :

- le contenu du travail, sa perception, son devenir,
- la connaissance de l'informatisation du catalogage et l'attente par rapport à elle,
- l'utilisation des catalogues par les utilisateurs,
- le sentiment d'appartenance à la bibliothèque de Paris VI,
- le parcours personnel de l'interviewé (statut, formation...).

Pour l'axe "utilisateurs", l'étude de leur démarche a été élaborée selon des observations similaires réalisées par des sociologues en bibliothèques. L'observation des utilisateurs et leur interview, réalisées dans les bibliothèques accueillant essentiellement des étudiants, visaient à cerner leur démarche à travers les points suivants (Questionnaire complet dans la Troisième partie) :

- niveau d'étude et UFR d'appartenance,
- démarche à l'intérieur de la bibliothèque,
- démarche à l'extérieur de la bibliothèque,
- réticence ou attirance par rapport à différents supports d'information.

Une autre approche s'est révélée nécessaire pour le public de niveau recherche. Un questionnaire différent tentait d'évaluer la place des ouvrages dans leur documentation et leur démarche d'approvisionnement (Questionnaire complet dans la Deuxième partie).

² Le terme "bibliothécaire" désignera à la fois les conservateurs et les bibliothécaires-adjoints. Il sera précisé lorsque la distinction paraîtra nécessaire.

Présentation du Service commun de la documentation de Paris VI

Le Service commun de la documentation médicale de Paris VI, créé en mars 1992, est l'un des services communs de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Cette université comprend des unités de formation et de recherche (UFR) scientifiques et médicales. Il a donc deux services communs de documentation : le Service commun de documentation médicale de Paris VI, et le Service inter-établissements de coopération documentaire dénommé : Bibliothèque inter-universitaire scientifique de Jussieu, en coopération avec Paris VII.

Le Service commun de la documentation médicale de Paris VI est, pour l'instant, uniquement composé des sections de l'ex-bibliothèque universitaire de Paris VI. Il présente la particularité d'être purement médical et d'avoir une structure éclatée. Il est constitué de 9 implantations réparties sur 5 sites (voir Plan page suivante) :

- 1 (Paris, 6ème arrondissement) :

Direction, administration de la bibliothèque universitaire de Paris VI

Bibliothèque d'UFR Broussais

Bibliothèque d'anatomie pathologique Delarue

- 2 (Paris, 4ème arrondissement) :

Bibliothèque hospitalière Hôtel-Dieu

- 3 (Paris, 13ème arrondissement) :

Bibliothèque d'UFR Pitié-Salpêtrière

Bibliothèque neurologique Charcot

- 4 (Paris 12ème arrondissement) :

Bibliothèque d'UFR Saint-Antoine

Bibliothèque hospitalière Axial

Bibliothèque hospitalière Trousseau

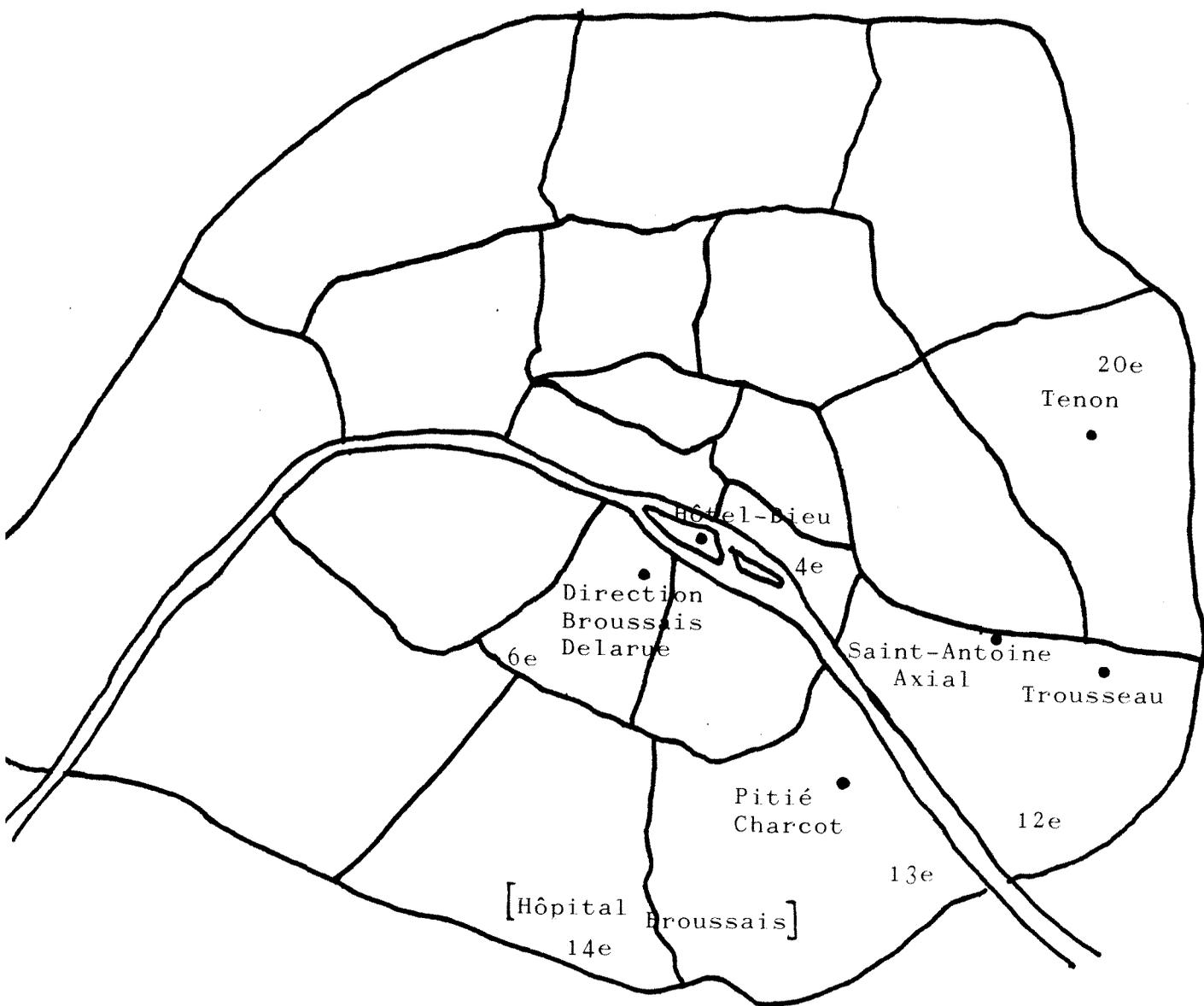
- 5 (Paris, 20ème arrondissement) :

Bibliothèque hospitalière Tenon

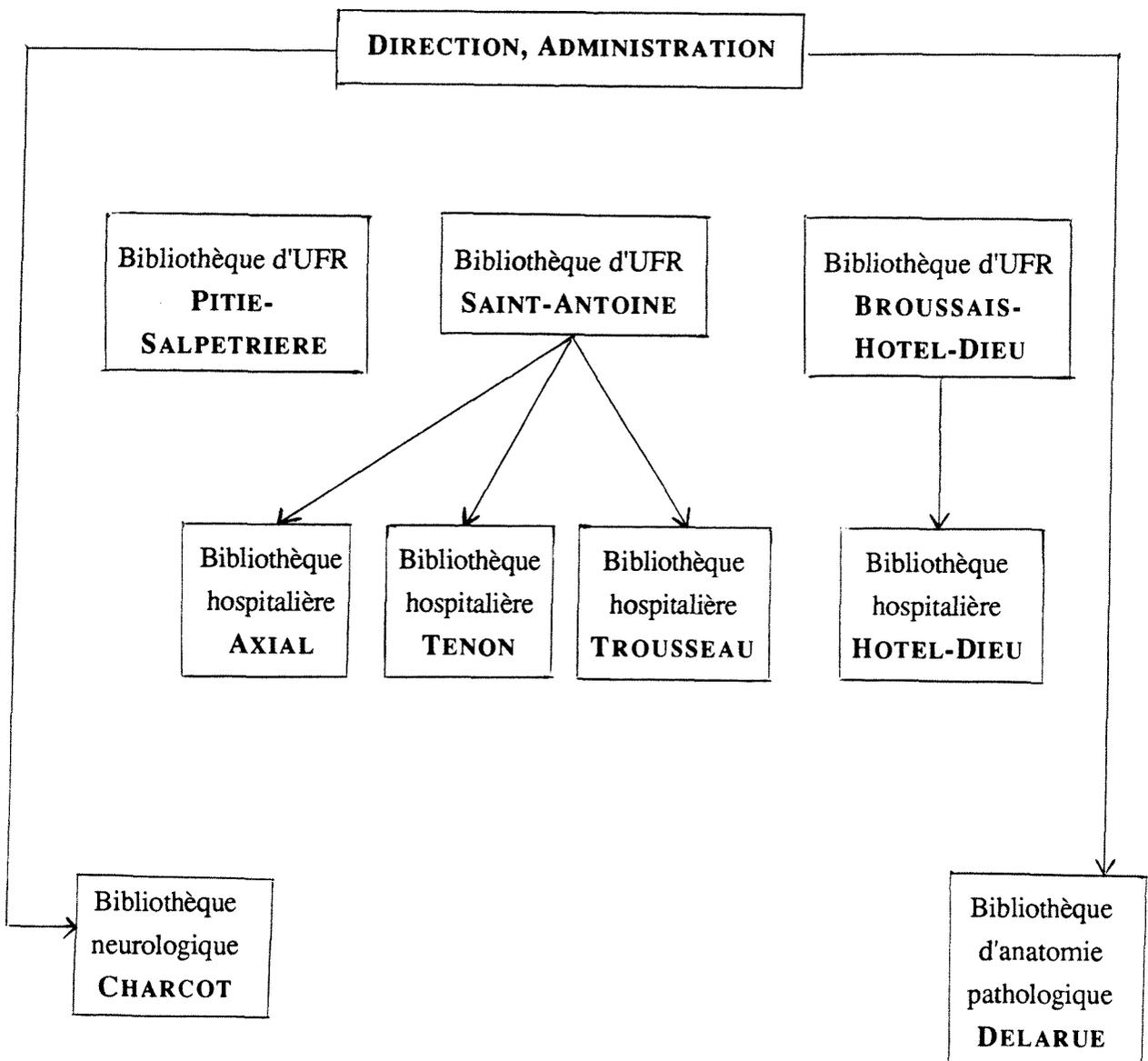
Ces sections s'adressent à des publics différents. On distingue :

- les bibliothèques d'UFR, accueillant essentiellement les étudiants de 1er et de 2ème cycles : Broussais, Saint-Antoine, la Pitié (accueille aussi des "3ème cycle", médecins, chercheurs),
- les bibliothèques hospitalières, accueillant essentiellement les étudiants de 3ème cycle, les médecins, les chercheurs : Hôtel-Dieu, Axial, Tenon, Trousseau,
- les bibliothèques spécialisées, accueillant surtout des médecins et chercheurs : Charcot, Delarue.

PLAN DES BIBLIOTHEQUES DU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION
MEDICALE DE PARIS VI



ORGANIGRAMME GENERAL DE LA BIBLIOTHEQUE DE PARIS VI



Première partie :

Problématique de l'informatisation du catalogage

1. La spécificité médicale

2. L'organisation du catalogage à Paris VI

3. L'informatisation du catalogage d'une bibliothèque universitaire médicale

1. La spécificité médicale

L'informatisation du catalogage du Service commun de la documentation (SCD) de Paris VI pose des problèmes particuliers, dus à sa dispersion sur plusieurs sites et à son caractère médical.

1.1 - UNE STRUCTURE ECLATEE DUE A SA SPECIFICITE MEDICALE ET PARISIENNE

L'éclatement de la bibliothèque de Paris VI est dû à la genèse des bibliothèques médicales.

La création des Centres hospitaliers universitaires (CHU), après la Réforme des études médicales de 1958, instaurant des postes à plein temps à l'Hôpital pour les médecins, et des stages en hôpital dès la 3ème année pour les étudiants, a rendu indispensable la création de bibliothèques dans les hôpitaux.

Auparavant, Paris n'avait qu'une bibliothèque médicale : celle de la Faculté de médecine (aujourd'hui Bibliothèque inter-universitaire de médecine). Dès 1966, ont été créées les bibliothèques de CHU : Saint-Antoine (février 1966), la Pitié (novembre 1966), Broussais, Tenon (1969), Hôtel-Dieu en 1971.

Ce n'est qu'en 1978, après avoir connu une administration commune avec la Bibliothèque de médecine et les autres bibliothèques médicales de Paris V et Paris VII, que les bibliothèques de CHU ont été rattachées à l'Université Paris VI.

Dans les années 80, la bibliothèque de Paris VI s'est vue confier par l'Université la responsabilité de bibliothèques "de service", ayant pour origine la bibliothèque personnelle de médecins (Charcot, Delarue) ou celle d'associations (Trousseau). Ces bibliothèques, intégrées avant la lettre, ont parfois des fonds et des personnels ne relevant pas de l'Education Nationale.

(Tableau des effectifs en annexe)

Les responsables des bibliothèques spécialisées sont dans ce cas et dépendent directement de la Direction de la bibliothèque de Paris VI.

Les bibliothèques d'UFR, dites parfois "sections-mères", ont pour responsables des conservateurs.

Les bibliothèques hospitalières, dites "antennes", dépendent administrativement d'elles et ont pour responsables des bibliothécaires-adjoints.

Cette structure complexe crée donc un réseau de bibliothèques avec des liens de dépendance ou d'autonomie qui conditionnent les rapports entre les bibliothèques, composantes du SCD.

1.2 - LES RELATIONS UNIVERSITE / HOPITAL

L'Université et l'Assistance publique entretiennent des rapports particuliers que traduit bien la complexité des locaux de la bibliothèque de Paris VI.

La Direction et Delarue sont logés dans l'Institut biomédical des Cordeliers, composante interne de l'Université Paris VI, Broussais, Saint-Antoine et la Pitié sont dans des locaux universitaires, alors que l'Hôtel-Dieu, l'Axial, Tenon, Trousseau et Charcot sont dans des locaux de l'Assistance publique de Paris.

Mais il n'existe aucune convention officielle entre l'Hôpital et l'Université.

Traditionnellement, les bibliothèques de CHU ont été considérées par l'Hôpital comme des bibliothèques pour les étudiants.

Quant aux bibliothèques hospitalières et aux sections spécialisées, elles ne sont pas véritablement "reconnues" par l'Hôpital, malgré la fréquentation et l'activité dont elles sont l'objet.

La prise en compte de ces bibliothèques hospitalières dans le câblage des hôpitaux (infrastructure interne de communication) est tout à fait symptomatique de l'intégration de la bibliothèque dans l'Hôpital. Les bibliothèques d'UFR ne le sont pas.

Trois antennes seulement le sont (Hôtel-Dieu, Axial, Tenon).

Pourtant, le public de niveau recherche, praticiens hospitaliers, enseignants, chercheurs, est de plus en plus nombreux, et de plus en plus présent dans les bibliothèques universitaires médicales.

1.3 - LA PLACE DES OUVRAGES DANS LES BIBLIOTHEQUES MEDICALES

Le Service commun de la documentation de Paris VI a connu l'évolution des bibliothèques universitaires : croissance des effectifs, croissance de la documentation, hausse du coût de la documentation.

Mais la particularité des bibliothèques universitaires médicales tient d'abord à l'évolution de leurs effectifs et de leur offre documentaire.

a) Démographie médicale

Après une inflation du nombre d'étudiants en médecine à partir de 1968, le *numerus clausus* a été instauré à partir de 1975 pour contrôler la démographie médicale.

Un concours a donc lieu à la fin de la 1^{ère} année d'études. 3 750 étudiants ont été admis cette année à l'échelon national, 3 500 seulement le seront l'année prochaine.

Aujourd'hui, cette stagnation, voire cette diminution du nombre d'étudiants en médecine, n'est pas sans conséquences sur le budget des bibliothèques médicales.

Dans le cas particulier du Service commun de la documentation médicale de Paris VI, celui-ci voit la part des droits d'inscription (environ 25 % du budget de la bibliothèque) stagner, malgré le relèvement des droits de bibliothèque.

Cette stagnation du nombre d'étudiants a une autre incidence, celle du poids de plus en plus important des cliniciens et des chercheurs.

En 1991, sur les 10 728 inscrits à Paris VI médecine,

5 435 étaient de niveau étudiant,

5 293 étaient de niveau recherche.

Cette forte proportion infléchit la politique documentaire et les services proposés par les bibliothèques universitaires médicales.

b) Prépondérance des publications périodiques par rapport aux ouvrages

On observe une scission nette entre les bibliothèques d'UFR et les bibliothèques hospitalières (antennes) ou spécialisées.

Les ouvrages français constituent la documentation principale des étudiants tandis que les périodiques étrangers constituent la documentation principale des 3^{ème} cycles, médecins et chercheurs.

En 1991, pour la première fois à la bibliothèque de Paris VI, les titres de périodiques en cours étrangers sont plus nombreux que les périodiques français. Les dépenses pour les monographies françaises étaient d'environ 700 000 F et pour les périodiques étrangers de 580 000 F, le budget de la documentation s'élevant pour 1991 à 42 % du budget général.

Pourtant, les bibliothèques d'UFR ont connu, surtout à partir de 1988, des crédits documentaires accrus pour l'achat d'ouvrages, le ministère de l'Éducation nationale voulant soutenir particulièrement les bibliothèques qui accueillent les étudiants, dans le cadre du Rapport Miquel et du Plan social étudiant.

La politique de développement de l'accès aux bases de données menée par la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique dans les années 1980, s'est concrétisée sous plusieurs formes.

L'implantation de terminaux d'interrogation dans les bibliothèques universitaires, la diffusion du catalogue collectif national des périodiques (CCN), le développement de la messagerie télématique pour les demandes de prêt entre bibliothèques ont donné un formidable essor aux services liés aux publications périodiques.

L'informatisation des différents éléments de la recherche documentaire d'articles a eu des répercussions importantes sur les bibliothèques.

Elle a entraîné un important travail de bulletinage de périodiques, de prêt entre bibliothèques avec la localisation de périodiques pour l'envoi de demandes par messageries, de photocopies pour les demandes requises. Le prêt-inter a nécessité alors dans les sections la présence d'une ou deux personnes supplémentaires.

La recherche documentaire informatisée nécessite par ailleurs tout un travail de préparation de l'interrogation (le temps en ligne coûte cher) en collaboration avec le demandeur et après l'interrogation, tout un travail de facturation.

Cette évolution a retenti surtout à Paris VI sur les antennes et les sections spécialisées qui représentent le niveau recherche.

Aujourd'hui, ce poids des services liés aux périodiques augmente avec l'introduction en 1990 de disques compacts (CD-ROM) contenant l'essentiel des références des bases de données, mis à jour régulièrement.

Le matériel coûteux (un micro-ordinateur, un lecteur de CD-ROM, une imprimante) et l'abonnement à la base de données sont à la charge de la bibliothèque (auparavant une partie des charges était facturée à l'utilisateur).

Cette évolution bouleverse à nouveau les tâches des bibliothécaires et particulièrement celles des bibliothécaires-adjoints qui effectuent la recherche documentaire informatisée.

Le nombre d'interrogations en ligne a baissé d'environ 10 % en un an, les utilisateurs étant sensibles à la gratuité et à l'autonomie conférées par la recherche sur CD-ROM. Mais celle-ci nécessite une

formation des utilisateurs au maniement de cet outil informatique et aux possibilités nouvelles de recherche offertes par l'informatique.

Les tâches d'accueil et de formation se sont donc accrues.

Le changement affecte aussi les bibliothécaires-adjointes des bibliothèques d'UFR qui voient elles-aussi l'introduction de ces CD-ROM et la formation des utilisateurs à assurer, alors que les crédits documentaires ayant augmenté depuis 1988, la charge de traitement documentaire ne faiblit pas.

Les statistiques de 1991 fixent les poids respectifs du catalogage dans les sections :

de 600 à 1 600 titres d'ouvrages dans les bibliothèques d'UFR :

Broussais : 1607,

Pitié : 923,

Saint-Antoine : 622,

de 70 à 100 titres d'ouvrages dans les sections spécialisées et antennes :

Tenon : 102,

Delarue : 83,

Charcot : 74,

de 20 à 40 titres d'ouvrages dans les antennes :

Hôtel-Dieu : 37,

Axial : 27,

Trousseau : 19.

L'informatisation du catalogage apparaît donc comme une nécessité pour faire face à ces nouvelles tâches.

2. L'organisation du catalogage à Paris VI

2.1 - L'EXPERIENCE MOBICAT

Dans les années 1980, la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique, pour répondre à des besoins ponctuels et introduire l'informatisation en douceur dans les bibliothèques propose un logiciel d'aide à la saisie du catalogue : Mobicat (Micro-ordinateur pour bibliothèques, module de catalogage).

En 1986, la DBMIST finançant l'opération à 50 %, Mobicat fut implanté à la bibliothèque de la Pitié. Cette bibliothèque accueillait alors des étudiants, médecins, chercheurs et paramédicaux ; elle était la plus spacieuse et le conservateur de la section avait développé la traduction du MESH, liste de mots-clés utilisés pour l'indexation des ouvrages.

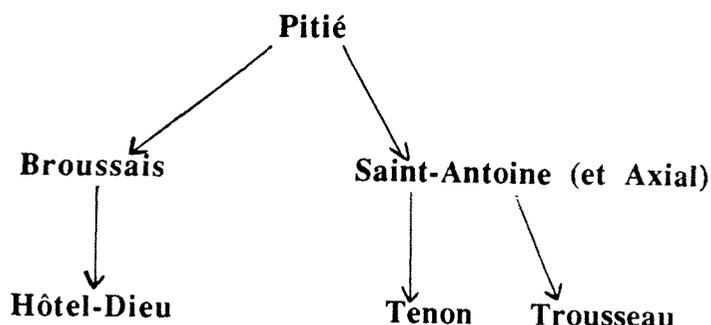
Une étude préalable de 1984 fait état, pour les ouvrages français, de 70 % d'acquisitions communes pour Broussais - Hôtel-Dieu, Pitié et Saint-Antoine, les trois sections d'UFR.

On profita de cette opportunité pour mettre en place un catalogage centralisé évitant des tâches manuelles répétitives et permettant au personnel de se consacrer à l'accueil et l'information du public.

Un double des commandes d'ouvrages faites par la Pitié était envoyé périodiquement à chaque section qui devait cocher ses acquisitions.

Le catalogage de base, la cotation et l'indexation étaient faits sur Mobicat par une bibliothécaire-adjointe qui éditait ensuite les fiches pour toutes les sections. Mobicat évitait donc la frappe et la multigraphie des notices d'ouvrages acquis en commun, les deux autres sections (Saint-Antoine et Broussais) s'approvisionnant à tour de rôle.

Le schéma de diffusion des fiches Mobicat était donc le suivant :



D'emblée le réseau Mobicat excluait Delarue et Charcot, bibliothèques spécialisées respectivement en anatomie pathologique et en neurologie, dont les acquisitions majoritairement étrangères et très pointues avaient peu de chances d'être acquises par la Pitié. Les acquisitions de l'Axial étaient alors traitées par la "section-mère" Saint-Antoine.

Mais aujourd'hui, seules Saint-Antoine, et Tenon dans une moindre mesure, utilisent les fiches Mobicat, ne cataloguant que les livres non acquis par la Pitié. Saint-Antoine a aménagé son circuit documentaire pour mettre rapidement l'ouvrage en rayon tout en attendant les jeux de fiches Mobicat (une fiche sommaire est réalisée avec cote et numéro d'inventaire).

Les autres sections ont repris le catalogage dans leur section, justifiant ce retour à un catalogage individuel par différents arguments.

C'est la lourdeur du système, et le retard qu'il engendre qui est le premier argument mis en avant par les bibliothécaires.

Si une section CHU dit acquérir et traiter ses ouvrages plus rapidement, une autre reconnaît le retard inhérent au système mais l'intègre dans son organisation.

Pour les antennes aux fonds spécialisés (en ophtalmologie à l'Hôtel-Dieu, en pédiatrie à Trousseau) se pose le problème du taux de recouvrement des notices catalographiques, le fonds de la Pitié étant plus encyclopédique. En outre, quand les bibliothèques trouvent une fiche commune, elles ne sont pas toujours d'accord sur la cotation, ni sur l'indexation.

Or, quand la fiche Mobicat arrive, le livre est déjà indexé, enregistré sur Mobibop (module de prêt), mis en rayon, équipé, voire emprunté. Les bibliothécaires préfèrent alors corriger la cote ou l'indexation, pour éviter un travail de ré-enregistrement et ré-équipement des ouvrages et surtout par souci de cohérence du fonds.

En effet, les bibliothèques médicales ont, selon les Instructions de 1962, adopté la classification de la *National library of medicine* (Etats-Unis), appelée couramment NLM et l'indexation de l'*Index Medicus*, bibliographie médicale de référence, le MESH (*Medical Subject Headings*).

Pour la cotation, les bibliothécaires sont unanimes à déplorer l'ancienneté, voire l'obsolescence des outils documentaires mis à leur disposition (la version française de cette classification date de 1970, la version anglaise de 1981).

Anticipant les recommandations bibliothéconomiques de 1988, les bibliothèques d'UFR se servent davantage de la cote comme regroupement d'ouvrages de même discipline que comme analyse exhaustive du contenu.

D'autre part, le degré de spécialisation de la bibliothèque induit des cotations différentes.

Une bibliothèque comme l'Hôtel-Dieu avec un fonds spécialisé en ophtalmologie cotera plutôt un ouvrage pédiatrique en ophtalmologie, tandis qu'une bibliothèque d'UFR pourra préférer mettre une cote en pédiatrie.

Mais plus grave apparaît l'inadaptation de certaines notions médicales américaines par rapport à la médecine française (par exemple la notion de médecine d'urgence). Les bibliothécaires doivent alors faire des choix qui entraînent des cotations divergentes.

Ces différences apparaissent aussi dans l'indexation. En majorité, les bibliothécaires utilisent le thesaurus biomédical français/anglais, traduction du MESH (liste de descripteurs autorisés de l'*Index Medicus*), édité par l'INSERM et l'INIST. Mais les bibliothécaires soulignent les problèmes de traduction :

"Ça aide pour les traductions mais c'est pas terrible" (Antenne C)³.

D'autre part ce thesaurus se révèle peu adapté à des notions para-médicales :

"Il ne faut pas s'écarter du domaine biomédical. C'est inadapté pour les sciences humaines" (Bibliothèque B).

Par exemple, des notions de santé publique, importantes pour des paramédicaux comme l'IMP (Institut médico-psychopédagogique) n'ont pas d'équivalent.

³ **NOTA BENE :**

L'appellation "Bibliothèque (A), (B), (C)" désigne les 3 bibliothèques d'UFR.

L'appellation "Antenne (A), (B), (C), (D)" désigne les 4 bibliothèques hospitalières.

L'appellation "Section (E), (F)" désigne les 2 bibliothèques spécialisées de Paris VI.

2.2 - DU CATALOGAGE AUX CATALOGUES

L'état des catalogues est, de l'avis unanime des bibliothécaires, problématique.

Le catalogue est un instrument de recherche bibliographique qui doit permettre de :

1. Retrouver un document à partir d'un seul de ses éléments connus [...]
2. Montrer ce que possède la bibliothèque [...]
3. Guider l'utilisateur dans le choix d'un document [...] ⁴

Or les catalogues mis à la disposition du public dans les bibliothèques de Paris VI, ne remplissent actuellement qu'imparfaitement, parfois même plus du tout, leur fonction.

Si les catalogues de CHU (auteurs, matières, topographique) sont alimentés régulièrement, ils ne sont pas remis à jour après le récolement, tâche lourde qui permet de vérifier l'intégrité du fonds.

Ôter les fiches se rapportant à un ouvrage dans les différents fichiers après constatation de sa disparition est une tâche fastidieuse et longue, consommatrice du temps d'un personnel réduit, sollicité par bien d'autres tâches. Mais ne pas le faire expose l'utilisateur à une recherche infructueuse qui peut le dissuader de renouveler la tentative.

Le personnel est souvent le médiateur entre le catalogue et l'utilisateur, et souhaite profiter de cette demande pour l'initier à la recherche documentaire (et lui montrer l'utilité des catalogues) :

"Mais on n'ose pas trop, parce que nous ne sommes pas sûrs des fichiers" (Bibliothécaire-adjointe de la Bibliothèque C).

Ce manque de fiabilité des catalogues est accentué par le retard de frappe et d'intercalation des fiches, sensible surtout dans les antennes et les sections spécialisées du fait du faible effectif (1 à 3 personnes dont une seule bibliothécaire), et du caractère marginal du catalogage des ouvrages par rapport aux autres tâches.

Les sections sont conscientes de l'organisation insatisfaisante du catalogage et de son retentissement sur les catalogues. **Un projet d'informatisation du catalogage est donc généralement favorablement accueilli, voire attendu.**

⁴ DUSSERT-CARBONE, Isabelle, CAZABON, Marie-Renée, *Le catalogage : méthodes et pratiques*, Paris, Cercle de la Librairie, 1991, p. 9.

Certaines bibliothécaires espèrent profiter de cette informatisation pour faire entrer toutes les notices bibliographiques de leurs fonds sur ordinateur et avoir des catalogues à jour (Antenne A).

Le recours aux catalogues est devenu moins indispensable grâce à la modernisation bibliothéconomique des bibliothèques qui, par l'accès libre, la dissémination des rayonnages dans la bibliothèque et d'importants efforts de signalisation, a permis l'indispensable contact entre l'utilisateur et le livre :

"Je vais en rayon et je feuillette" (Saint-Antoine).

Les bibliothèques mettent aussi en valeur leurs collections par des présentoirs de nouveautés ou par des listes de nouvelles acquisitions, mises à la disposition des étudiants ou envoyées systématiquement dans les services de l'hôpital. En effet, l'actualité de l'information est essentielle en médecine.

Une utilisatrice confie :

"Je vais en rayon et je choisis les livres les plus neufs" (Saint-Antoine).

Mais ce contact irremplaçable ne permet pas de connaître l'ensemble du fonds, le nombre d'exemplaires et de faire une recherche documentaire précise.

Le problème de l'accès au catalogue se pose donc aux utilisateurs et aux professionnels.

En effet, les sections ne connaissent pas le fonds des autres sections. Elles envoient des listes de nouvelles acquisitions, mais celles-ci ont un circuit peu rationnel, qui témoignent plutôt de relations privilégiées entre deux sections.

De périodicité variable (trimestrielles ou annuelles selon l'importance des acquisitions), elle ne se présentent pas sous une forme homogène. Certaines bibliothèques font une photocopie de leur bons de commande, d'autres une photocopie de leurs fiches, d'autres enfin offrent un classement par disciplines.

Cette hétérogénéité des listes d'acquisitions et leur mauvaise diffusion ne permettent pas la mise en place d'acquisitions concertées.

Pourtant, les livres de médecine sont chers : 150 F en moyenne pour un ouvrage français (114 F en lettres), 680 F pour un ouvrage étranger (207 F en lettres) ⁵.

Un catalogue collectif est donc souhaité par de nombreuses sections.

⁵ CASSEYRE, Jean-Pierre, GAILLARD, Catherine, *Les bibliothèques universitaires*, p. 41.

3. L'informatisation du catalogage d'une bibliothèque universitaire médicale

3.1 - OPPORTUNITES ET CONTRAINTES

L'informatisation du catalogage apparaît comme l'opportunité de remédier à une organisation qui ne satisfait ni les professionnels, ni les utilisateurs.

- Les objectifs

Elle peut améliorer l'efficacité du service et permettre un plus grand professionnalisme pour les catalogueurs, une plus grande disponibilité pour les tâches d'accueil et de formation du public pour les personnels.

En outre, l'adhésion à un "réservoir" représente une ouverture sur les autres bibliothèques à l'échelon local, national, voire international, grâce au signalement des collections dans le catalogue collectif national.

- L'environnement

La bibliothèque doit alors tenir compte de son environnement documentaire.

Les bibliothèques universitaires peuvent s'abonner à l'un des trois réservoirs suivants : SIBIL, OCLC ou BN-OPALE.

En médecine, la bibliothèque de référence est la Bibliothèque inter-universitaire de médecine à Paris, qui a choisi SIBIL.

A l'échelon national, la majorité des bibliothèques médicales a choisi OCLC.

Cette indication est importante pour le choix d'un réservoir bibliographique parce qu'il assure un meilleur taux de recouvrement des notices du fonds de la bibliothèque par rapport à celles du réservoir.

Les bibliothèques médicales françaises ont choisi majoritairement aussi OCLC à cause de la quantité de ses notices, de l'indexation systématique selon la classification NLM (*National library of medicine*) et de l'indexation analytique, d'après le MESH (Thesaurus de l'*Index Medicus*).

Les fonds des bibliothèques universitaires françaises sont classés depuis longtemps déjà selon la classification NLM et les ouvrages indexés d'après le MESH.

L'adhésion à un tel réservoir ne bouleverserait pas les fonds des bibliothèques par un changement de cotation des ouvrages. Et les bibliothécaires sont déjà familiers de l'indexation MESH.

- Les réseaux techniques

La mono-disciplinarité du Service commun de la documentation médicale de Paris VI est un facteur positif dans l'élaboration d'un réseau, mais son éclatement disperse ses moyens. Il doit obligatoirement s'appuyer sur une infrastructure technique importante.

Actuellement des réseaux techniques représentant des opportunités pour les bibliothèques, se mettent en place.

Le premier est le réseau de télécommunications RENATER, dû à la collaboration des ministères de l'Éducation nationale et de la Recherche. Il doit assurer l'interconnexion des réseaux locaux des campus sur le territoire national et avec l'étranger. Mais la bibliothèque de Paris VI risque de ne pas voir prises en compte à court terme ses implantations hospitalières par ce réseau.

Le second est celui du câblage des hôpitaux. Cette initiative de l'Assistance publique vise en premier lieu l'acheminement des dossiers des malades, mais ce réseau pourra par la suite connaître d'autres applications.

De plus, la dispersion des implantations et leur nombre ne permettent pas d'envisager une station de travail de catalogage dans chacune d'elles.

3.2 - LE PROJET D'ORGANISATION

Un projet d'informatisation nécessite "trois approches complémentaires et indissociables : organisationnelle et humaine, technique (informatique et bibliothéconomique), économique" ⁶.

L'approche technique et économique montre que le réservoir bibliographique actuellement le mieux adapté au fonds des bibliothèques médicales est OCLC.

L'installation d'une station de travail (composée d'un micro-ordinateur, d'un modem, de lecteurs de CD-ROM et d'une imprimante) est un investissement. Une étude de coût l'évalue à 160 000 Frs pour la première année.

La multiplication par neuf implantations de ces stations de travail n'est pas envisageable. Vu le volume annuel du nombre d'ouvrages à cataloguer, une organisation centralisée paraît plus adaptée.

La bibliothèque de Paris V, constituée d'un ensemble de bibliothèques de sciences humaines et médicales sur des sites différents a déjà organisé le catalogue à partir d'OCLC de façon centralisée, fournissant une expérience riche d'enseignements.

Chaque bibliothèque envoie une bibliothécaire-adjointe cataloguer sur l'un des deux postes de travail, localisés à la Direction de la bibliothèque de Paris V. Un poste est réservé aux bibliothèques médicales, l'autre aux bibliothèques de sciences humaines. Après avoir dérivé ou créé ses notices, chaque bibliothèque obtient son catalogue sur fiches (sur microfiches pour la section Droit), en attendant de pouvoir offrir aux utilisateurs un accès informatisé à ses catalogues.

D'autre part, le projet a pris une dimension plus importante par la volonté de coopération avec le Service commun de Paris VI du Service commun de la documentation de Paris VII, qui est constituée en partie de bibliothèques médicales éclatées en cinq sites :

Section Xavier Bichat (Paris 18ème),

Bibliothèque pédiatrique de l'Hôpital Robert Debré (Paris 19ème),

Section Lariboisière - Saint-Louis (Paris 10ème),

Section Hématologie (Paris 10ème),

Section Odontologie (Paris 6ème).

(voir Plan des bibliothèques médicales universitaires parisiennes en page suivante)

⁶ PELLE, Françoise, *Le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires*, p. 80.

PLAN DES BIBLIOTHEQUES MEDICALES UNIVERSITAIRES PARISIENNES

Présentation des localisations par arrondissement



Les services communs de la documentation des universités de Paris VI et Paris VII ont des caractéristiques communes : structures éclatées et important secteur Santé. La similitude de leur politique documentaire les a conduites à envisager un projet commun d'informatisation de leur catalogue. L'importance et la nature de leurs fonds (une majorité d'ouvrages français dans les bibliothèques de CHU, des ouvrages spécialisés plutôt étrangers dans les antennes spécialisées) sont relativement comparables et permettent d'envisager un projet commun avec partage des coûts.

Cette collaboration permettrait d'atteindre un nombre significatif de notices (5 à 6 000 au total) pour la participation au réseau OCLC.

Cette volonté de coopération documentaire est partagée par les deux universités Paris VI et Paris VII, qui sont habituées à avoir une politique documentaire commune, puisque Paris VI a un secteur médical avec un Service commun de la documentation médicale et un secteur scientifique avec un Service inter-établissements de coopération documentaire Jussieu (Paris VI et Paris VII).

Ce projet commun d'informatisation du catalogage permettrait tout d'abord de renforcer la collaboration entre professionnels. Le conservateur, responsable de l'informatisation du catalogage de Paris V, souligne l'effet positif du travail en commun des bibliothécaires-adjoints. Un poste de travail est réservé aux sections de sciences humaines, un autre aux sections médicales. Les bibliothécaires qui ne se connaissaient pas ont eu ainsi l'occasion de travailler ensemble et de s'apprécier.

D'autre part, ce projet d'informatisation commun permettrait aussi de réaliser un catalogue collectif des ouvrages de Paris VI et Paris VII, voire de Paris V.

Ce catalogue pourrait prendre la forme d'un disque compact (CD-ROM) sur le modèle de celui réalisé en commun par les bibliothèques Sainte-Geneviève, Sorbonne et Cujas.

Le choix de l'implantation centralisée se porte alors sur la Direction du Service commun de la documentation médicale de Paris VI, lieu suffisamment central, dont la situation "neutre", en dehors des sections, est susceptible d'être reconnue et acceptée par tous.

Mais il ne peut recevoir les catalogueurs de 14 sections différentes. L'effectif réduit et le faible nombre d'acquisitions de certaines sections suggère un report du catalogage sur d'autres sections plus importantes et la définition au sein de la bibliothèque d'un centre de catalogage.

L'informatisation du catalogage n'entraîne donc pas seulement une centralisation du lieu, mais plus encore une organisation centralisée du travail qui obligent les bibliothèques à une réorganisation en leur sein et au sein de la structure complexe des bibliothèques de Paris VI.

Il s'avère alors nécessaire de prendre en compte les utilisateurs, leurs besoins et leurs attentes, la spécificité des fonds des différentes sections de Paris VI et l'attente des professionnels en matière d'informatisation et d'organisation.

Deuxième partie :

Spécificité des publics et des fonds

1. Les utilisateurs et les catalogues

2. La spécificité des fonds

1. Les utilisateurs et les catalogues

L'une des finalités du catalogage est une amélioration du service rendu à l'utilisateur. Le catalogage vise à décrire et signaler le document pour que l'utilisateur puisse accéder à lui rapidement. L'accès informatisé au catalogue présente cet avantage et en offre de nouveaux. Le catalogue peut être interrogé en ligne grâce à un OPAC (*Online Public Access Catalog*), ou en local grâce à un CD-ROM.

Mais la faible utilisation par les usagers des catalogues, unanimement constatée par les professionnels, et le coût engendré par l'éventuel équipement des sites multiples rendent nécessaires une étude d'opportunité. Il fallait donc observer la démarche des usagers dans leur recherche documentaire puis les interroger pour cerner leurs besoins et leurs attentes.

En effet, l'informatisation du catalogage permet à chaque section de constituer son catalogue propre. Les différentes sections dérivant leurs notices sur le même poste de travail, elles créent un fichier local qui constitue un catalogue collectif des ouvrages de toutes les sections, outre leur signalement à l'échelon national. Il était alors important de savoir si un tel développement du catalogue répondait aux besoins des utilisateurs.

L'interview des professionnels a dégagé deux attitudes chez les utilisateurs selon leur niveau d'études. Les étudiants vont directement en rayon, tandis que les utilisateurs de niveau recherche s'adressent plutôt au personnel de la bibliothèque pour trouver leurs documents.

D'emblée s'est donc imposée une différenciation entre les étudiants du 1er cycle au 3ème cycle et les "3ème cycle", praticiens hospitaliers, praticiens hospitalo-universitaires et chercheurs. Pour les premiers, les ouvrages constituent l'essentiel de leur documentation, et la bibliothèque leur principal lieu d'approvisionnement ; pour les seconds, ce sont les publications périodiques, et leur circuit d'approvisionnement ne passe pas toujours par la bibliothèque. Deux questionnaires différents leur ont donc été soumis, qui figurent dans les pages suivantes.

QUESTIONNAIRE UTILISATEURS BIBLIOTHEQUES D'UFR

1. UFR d'appartenance :

2. Niveau :

- 1er cycle :
- 2ème cycle :
- 3ème cycle :
- Paramédicaux :

3. Quand vous venez à la bibliothèque pour des livres, est-ce :

- Pour une référence précise (d'un auteur par exemple) :
- Pour trouver quelque chose sur :

4. Pour trouver un document :

- Vous allez directement en rayon :
- Vous vous adressez au personnel de la bibliothèque :
- Vous cherchez dans les fichiers :
- Autres démarches :

5. Utilisez vous les fichiers ? Si non, pourquoi ?

6. Autres bibliothèques fréquentées :

- Obstacles principaux rencontrés dans la recherche :
 - par auteurs ?
 - par matières ?
- Après avoir trouvé votre référence, trouvez-vous facilement l'ouvrage en rayon ?
(Voir d'où peuvent venir les problèmes)

7. Avez-vous déjà consulté la liste des ouvrages d'une bibliothèque sur écran ?

- Où ? (Avantages et inconvénients)
- Pratique courante de ces différents outils ?
- Préférence et pourquoi ?

8. Avez-vous une pratique informatique ?

9. Avez-vous déjà utilisé des microfiches ?

10. Si le catalogue de la bibliothèque était sur écran, le consulteriez-vous davantage ?

11. Si vous aviez la possibilité de localiser un ouvrage qui ne se trouve pas dans cette bibliothèque, feriez-vous le déplacement dans une autre bibliothèque parisienne pour le trouver ?

QUESTIONNAIRE UTILISATEURS BIBLIOTHEQUES DE 3EME CYCLE ET RECHERCHE

1. Vous êtes : 3ème cycle praticien hospitalier praticien libéral enseignant chercheur

2. Quelle place tiennent les ouvrages dans votre documentation professionnelle ?
 - Pourquoi?

3. Quand vous avez besoin d'un ouvrage :
 - Vous allez à la bibliothèque :
 - Vous envoyez quelqu'un :

4. S'il ne se trouve pas à la bibliothèque :
 - Vous demandez à la bibliothèque de vous le localiser :
 - Vous vous adressez à une autre bibliothèque :
 - Vous le faites acheter par votre service :
 - Autre démarche :

5. Vous estimez-vous bien informé de l'édition médicale ?

6. Comment avez-vous connaissance de la présence des ouvrages de la bibliothèque ?
Fichiers liste d'acquisitions bouche à oreille autre moyen

7. Par quel moyen souhaiteriez-vous en être informé par la bibliothèque ?

8. Seriez-vous intéressé par la possibilité :
 - De connaître les ouvrages récents des autres bibliothèques de Paris VI ?
(UFR Pitié, Broussais, Saint-Antoine, Hôtel-Dieu, Tenon, Trousseau, Delarue, Charcot)
 - De localiser les ouvrages à l'échelon national (comme Myriade pour les périodiques) ?

9. Si l'ouvrage qui vous intéresse se trouve sur Paris dans une autre bibliothèque, faites-vous le déplacement ?

1.1 - LES UTILISATEURS DES BIBLIOTHEQUES D'UFR

L'observation et les interviews des étudiants ont donc été réalisées dans les trois bibliothèques d'UFR : Broussais, Pitié, Saint-Antoine.

La répartition s'est avérée assez équilibrée ; sur 83 utilisateurs,

17 sont en 1er cycle (2 ans)

32 sont en 2ème cycle (4 ans)

21 sont en 3ème cycle (de 2 à 5 ans)

(le déroulement des études médicales figure en annexe)

12 paramédicaux : 5 en psychomotricité (3 ans)

4 en orthophonie (4 ans)

3 en études de sages-femmes (4 ans)

La première constatation due à l'observation est la quasi-absence de consultation des catalogues par les utilisateurs, confirmée par leurs réponses. Sur les 83 personnes interrogées, 67 (soit 81 %) ne les utilisent jamais. Mais une étude plus fine fait apparaître divers facteurs parfois cumulatifs.

Il y a tout d'abord ceux qui ignorent la présence des fichiers (7 %) :

"Je soupçonne leur existence" (3ème année, orthophonie, Pitié),

ceux pour qui ils représentent une perte de temps (12 %) :

"On est assez stressé en médecine" (3ème cycle, Broussais),

ceux qui ne connaissent pas leur fonctionnement (13 % l'avouent).

Mais la principale cause de l'absence d'utilisation des catalogues est le libre-accès aux ouvrages amélioré par des efforts de signalisation importants réalisés notamment lors de la récente rénovation des salles de lecture.

Le public qui fréquente la bibliothèque est très majoritairement familier de celle-ci. Les salles de lecture (1 salle à la Pitié et à Saint-Antoine, 2 à Broussais) paraissent d'une taille limitée aux utilisateurs, donc :

"Quand on connaît la bibliothèque, c'est facile de se repérer" (Pitié).

L'accès-libre semble donner globalement satisfaction :

"Je trouve à peu près ce que je cherche" (Broussais).

Quelques utilisateurs évoquent l'autonomie et la liberté de choix que confère le libre-accès :

"Je vais dans les rayons et je choisis le livre qui me plaît" (Broussais).

Cette autonomie est appréciée aussi de certains partisans du catalogue sur ordinateur :

"On est autonome. On n'a plus besoin de demander au personnel" (3ème cycle, Pitié).

La majorité des utilisateurs dit avoir recours au personnel lorsque l'ouvrage n'a pas été trouvé en rayon :

"Quand au bout de 5 mn je ne trouve pas, je demande" (Broussais),
ou lorsqu'il est un intermédiaire indispensable (pour la fourniture de revues en accès réservé par exemple). Peu nombreux sont les utilisateurs s'adressant au personnel de la bibliothèque en premier (8 %). Parmi eux, la moitié vient d'une autre UFR et est en 3ème cycle ou au delà ; l'autre moitié est en 5ème ou 6ème année. Or c'est à partir de ces années-là que les besoins documentaires semblent changer. Les premières années utilisent beaucoup les photocopies de leurs professeurs ; les ouvrages de la bibliothèque complètent cette information et l'enrichissent (comme les planches d'anatomie par exemple). Le bouche à oreille entre camarades joue alors un rôle non négligeable. Ce n'est que vers la 5ème (D3) ou la 6ème année (D4), années de préparation d'internat (concours permettant de devenir médecin spécialiste) que les étudiants mentionnent des références bibliographiques précises données par leurs professeurs lors de conférences.

Les lectures en médecine sont très délimitées. Les premières années par exemple vont dans des rayons précis (physique, chimie, anatomie...), les étudiants préparant l'internat aussi :

"Je ne fais pas de recherche, je cherche les trucs typiques" (D4, Broussais).

Pour les étudiants, la recherche d'ouvrages n'apparaît pas comme une recherche documentaire ; l'utilisation des catalogues commence tardivement :

"A partir de D3, on a besoin de références plus précises" (Broussais).

Les étudiants pressentent cette utilisation future :

"Je ne savais pas que c'était pour nous (les fichiers), je pensais que c'était pour les années supérieures" (P1 redoublante, Broussais).

Cependant une minorité d'utilisateurs (17 %) se sert des fichiers. Ce sont essentiellement des utilisateurs peu familiers de la bibliothèque et des paramédicaux. Dans la recherche d'ouvrages, cette consultation est la première démarche de près du tiers de ces utilisateurs (essentiellement des paramédicaux), la seconde pour les deux autres tiers (3ème cycle, paramédicaux et D4). Les "3ème cycle" ou les médecins s'adressent plutôt en premier au personnel ; les autres étudiants vont d'abord en rayon.

Généralement ces utilisateurs n'ont jamais utilisé de catalogue informatisé et ne souhaitent pas que celui de la bibliothèque le soit. Ce sont surtout les étudiants en orthophonie et en psychomotricité qui semblent être habitués à chercher dans les fichiers. Les ouvrages qui les intéressent sont à la frontière des sciences médicales et des sciences humaines. Ils ne sont pas toujours présents dans les bibliothèques médicales et sont moins facilement repérables que les ouvrages classés selon les grandes disciplines médicales. Enfin ces étudiants fréquentent d'autres bibliothèques comme celle de

linguistique de la Sorbonne, dont les ouvrages ne sont pas en accès-libre, rendant indispensable le recours aux fichiers.

Le passage à un catalogue sur écran ne semble donc pas le remède à l'absence d'utilisation des fichiers. Près de 57 % des étudiants déclarent avoir une pratique informatique (même légère ; une initiation informatique fait maintenant partie du cursus), 30 % ont déjà consulté un catalogue de bibliothèque sur écran. Pourtant 50 % des étudiants seulement affirment que si le catalogue de la bibliothèque était informatisé, ils le consulteraient davantage. Ces résultats réclament une analyse plus fine.

Sur les 30 % ayant déjà consulté un catalogue informatisé, le quart aimerait voir celui de la bibliothèque le devenir, mais les trois autres quarts ne le consulteraient pas davantage.

Ces derniers se répartissent en deux catégories :

Un peu moins de la moitié trouve un tel catalogue peu pratique, parce qu'ils ont été déçus par les réponses données par l'ordinateur à leur question précise. L'ordinateur leur propose souvent des ouvrages qui ne correspondent pas à leur recherche.

Un peu plus de la moitié trouve au contraire un tel catalogue plus pratique, mais ne le juge pas utile pour la bibliothèque :

"Ici, ce n'est pas assez grand pour avoir un catalogue sur ordinateur" (P2, Broussais).

Parmi les utilisateurs qui n'ont jamais utilisé un catalogue informatisé (70 % des utilisateurs interrogés), un tiers consulterait davantage celui de la bibliothèque s'il l'était, deux tiers pas davantage. Parmi ces derniers, 25 % seulement manifestent une réticence à l'égard de l'informatique. Les autres partisans du "non" reprennent les mêmes arguments que les partisans du "non" ayant déjà utilisé un tel catalogue : ils ne le jugent pas utile pour la bibliothèque.

Remarquable aussi est le pourcentage d'étudiants favorables à un tel catalogue, sans jamais en avoir utilisé (22%), tandis que 13 % seulement l'ayant déjà pratiqué le consulteraient davantage. L'informatisation du catalogue exerce un certain attrait chez ceux qui ne l'ont jamais expérimenté, attrait qui paraît moindre chez ceux qui l'ont utilisé.

Si les utilisateurs ont parfois consulté des catalogues sur ordinateur, ils n'en ont jamais consulté sur microfiches, et n'en ont généralement jamais manipulés.

En matière de supports, pratiquement aucun étudiant n'a jamais manipulé de microfiches. Le CD-ROM a davantage de succès, mais il semble que ce soit dû au contenu : Myriade (CD-ROM localisant les revues françaises et étrangères dans les bibliothèques françaises), est peu consulté par les étudiants de 1er ou de 2ème cycle, contrairement au CD-ROM *Internatest*, logiciel qui permet aux étudiants préparant le concours d'internat de s'entraîner à répondre à des questions.

Enfin les lieux de consultation de catalogues sur écran sont aussi des lieux de travail pour les étudiants, fréquentés surtout pour leurs larges horaires d'ouverture. Sont ainsi plébiscitées la Bibliothèque inter-universitaire de médecine (CADIST de médecine) (14 mentions), Sainte-Geneviève, bibliothèque universitaire et publique (14 mentions), la Bibliothèque publique d'information (Beaubourg) (12 mentions) ; les bibliothèques municipales aussi (10 mentions).

Hormis ces bibliothèques, les étudiants semblent assez peu circuler au sein des bibliothèques médicales de Paris. Questionnés sur un éventuel déplacement, après la localisation d'un ouvrage ne se trouvant pas dans la bibliothèque, 55 % répondent "oui", mais ce "oui" est souvent nuancé par un "Si j'en ai vraiment besoin". Cette nécessité appartient plutôt au futur. Parmi ceux qui ne veulent pas se déplacer, 5 personnes sur 23 trouvent la possibilité de localisation intéressante pour des recherches futures. 4 d'entre elles sont en D4, à la veille du 3ème cycle, ce qui explique peut-être cet intérêt. On ne peut savoir, pour l'instant, si le fait de pouvoir localiser un ouvrage par un catalogue collectif entraînerait une réelle circulation des étudiants. Ils trouvent en général les ouvrages dont ils ont besoin sur place. La bibliothèque est souvent et spontanément citée comme lieu de travail. Elle est une bibliothèque de proximité.

1.2 - LES UTILISATEURS DE NIVEAU RECHERCHE

Pour les utilisateurs de 3ème cycle, médecins et chercheurs, une approche différente de celle des étudiants de 1er et de 2ème cycles a été adoptée.

En effet, les ouvrages occupent quantitativement une place minoritaire dans leur documentation professionnelle et la bibliothèque universitaire ne constitue pas forcément le lieu de recherche d'ouvrages. De nombreuses autres bibliothèques, de taille très variables, sont disséminées dans l'hôpital.

Le questionnaire tentait donc de cerner la raison de la faiblesse du circuit des ouvrages dans les bibliothèques de 3ème cycle et de recherche, et les besoins et attentes des utilisateurs.

30 questionnaires ont été remplis :

- 18 proviennent de l'antenne Axial, qui accueille des étudiants de troisième cycle, des praticiens hospitaliers et des chercheurs ;
- 6 proviennent de la bibliothèque spécialisée en neurologie Charcot, qui accueille davantage de praticiens hospitaliers et de chercheurs ;
- 4 proviennent de la Pitié, qui accueille des étudiants du 1er au 3ème cycle, des praticiens hospitaliers et des chercheurs ;
- 2 proviennent de Saint-Antoine, qui accueille des étudiants de 1er et de 2ème cycles.

Ces quelques questionnaires ne sauraient prétendre constituer une enquête sur le public "recherche". L'échantillon trop restreint et le temps limité dont nous disposions ne nous permettait pas de réaliser une analyse en profondeur.

Mais ce sondage nous donne des indications susceptibles de faire l'objet d'une véritable enquête ultérieure.

L'échantillon se compose de :

12	"3ème cycle",
11	praticiens hospitaliers,
2	enseignants, praticiens hospitaliers et chercheurs,
6	chercheurs.

La première question appréhendait la place des ouvrages dans la documentation professionnelle des utilisateurs. Les réponses ont généralement indiqué une simple gradation de la place des ouvrages :

Très importante : 30 % des utilisateurs,
Importante : 37 %,
Moyenne : 10 %,
Faible : 3 %.

Nous avons vu la place prépondérante des périodiques dans la documentation professionnelle de ce public. Mais nous avons eu la surprise de trouver de nombreuses réponses positives par rapport aux ouvrages.

L'appréciation "très importante" est surtout le fait des utilisateurs qui font de la recherche (4 chercheurs sur 6), et elle paraît "importante" seulement aux "3ème cycle" (6 sur 12).

Il semble donc que, malgré leur faiblesse quantitative, les ouvrages aient une place importante "aussi importante qualitativement que le périodique" (Praticien hospitalier, Charcot).

L'examen des réponses développées (20 sur 30) fait apparaître la spécificité de l'apport des ouvrages. Ils sont consultés essentiellement "pour des informations de bases et complétés par l'étude d'articles dans les périodiques" (3ème cycle, Axial). Mais cette notion de "base" recouvre des réalités différentes selon les utilisateurs.

Les ouvrages constituent une "introduction à une question" (Chercheur, Pitié). Un enseignant-chercheur qui les utilise faiblement reconnaît qu'ils lui servent essentiellement "à préparer des enseignements dans des domaines qui ne [lui] sont pas familiers" (Enseignant, praticien hospitalier, chercheur, Axial).

Ils proposent aussi une synthèse sur une question. Un chercheur (Pitié) appelle "ouvrages" des monographies du type : "*Recent advances...*" qui sont à mi-chemin entre l'ouvrage et le périodique. Ce sont des états de la question sur un sujet avec des points de vue renouvelés, des bibliographies fournies, voire une revue de la littérature.

"Les ouvrages, plus que les périodiques, permettent un tour d'horizon complet des pathologies. Leur contenu résulte de l'analyse des données multiples concernant telle ou telle pathologie "prédigérée" (3ème cycle, Axial).

C'est donc une actualisation avec une distance critique, par des spécialistes de renommée internationale.

"Les ouvrages apportent un approfondissement des connaissances, un "traitement de fond de l'information que ne permet pas toujours le périodique" (Praticiens hospitaliers, Charcot). Ces ouvrages jouent alors le rôle de traités.

Les utilisateurs, pour 10 % d'entre eux, considèrent qu'ils permettent une actualisation des connaissances.

Enfin, ils sont mentionnés comme sources de références bibliographiques par 17 % des utilisateurs (3ème cycle, essentiellement).

Les lecteurs interrogés fréquentent généralement régulièrement la bibliothèque.

Pour 60 % d'entre eux, la connaissance de la présence des ouvrages de la bibliothèque se fait essentiellement par le bouche à oreille (9 sur 30) et par les fichiers (9 sur 30), à la grande surprise des bibliothécaires !

Pour les autres, elle se fait grâce aux listes d'acquisitions (6 sur 30), et grâce à la fréquentation régulière de la bibliothèque (4 sur 30).

Le nombre de lecteurs consultant les fichiers semble étonnant au vu du constat contradictoire que font les observateurs et confirme la nécessité de leur mise à jour. Les bibliothécaires ont plutôt l'expérience de lecteurs s'adressant d'abord à elles, avant celle d'une consultation des fichiers.

L'essentiel des utilisateurs connaissant la présence des ouvrages par le bouche à oreille (7 utilisateurs sur 9) sont en 3ème cycle.

Les antennes éditent régulièrement des listes d'acquisitions qu'elles envoient à tous les services mais l'information ne semble pas parvenir sous cette forme aux "3ème cycle". Il serait intéressant de savoir pourquoi.

Quand on demande aux lecteurs sous quelle forme ils souhaiteraient en être informés, 14 sur 30 plébiscitent la liste d'acquisitions.

Les utilisateurs s'estiment à 53 % bien informés de l'édition médicale. 17 % s'estiment moyennement informés et 20 % pas bien informés. Ce sont les médecins qui font de la recherche qui semblent les mieux informés (certains évoquent des publicités personnalisées d'éditeurs). Par contre, la majorité des praticiens hospitaliers le sont moyennement ou mal, rejoignant en cela les "3ème cycle" (3 bien, 3 moyen, 2 non).

La faible connaissance des nouveautés de l'édition médicale peut être un facteur de faible demande d'ouvrages.

Mais un autre facteur apparaît chez quelques faibles utilisateurs d'ouvrages, le prix des livres : "Les livres sont chers, ou difficiles à obtenir dans d'autres langues ou lorsqu'ils sont anciens" (Praticien hospitalier, Charcot).

La constitution d'un catalogue collectif local ou national d'ouvrages présents dans les bibliothèques prend alors toute son importance.

51 % des utilisateurs ont l'habitude de s'adresser à la bibliothèque pour localiser (et obtenir le prêt) d'un ouvrage qui ne se trouve pas à la bibliothèque.

Ce sont en majorité les praticiens hospitaliers, constatation qui semble correspondre à l'expérience des bibliothécaires :

"Vous ne ferez pas déplacer un hospitalier" (Antenne D).

31 % préfèrent s'adresser directement à une autre bibliothèque jugée plus fournie en matière d'ouvrages (Bibliothèque inter-universitaire de médecine, Bibliothèque de l'Assistance publique, etc.), en majorité des étudiants de 3ème cycle et des chercheurs.

Cette préférence pourrait être due à des "collèges invisibles", qui fournissent empiriquement des ouvrages :

"On a des collègues partout. On demande" (Chercheur, Pitié).

Une minorité (surtout des chercheurs) en demande l'achat à la bibliothèque ou à leur service, "s'il correspond aux besoins d'autres personnes" (Chercheur Axial).

Un catalogue collectif répondrait certainement plus efficacement à cette demande.

Par rapport au projet d'informatisation du catalogage du Service commun de Paris VI, les utilisateurs ont été sondés pour savoir s'ils attendent davantage un catalogue local (celui de Paris VI et Paris VII, par exemple) ou s'ils estiment avoir davantage besoin d'un catalogue national (comme le Pancatalogue), la nécessité de l'un n'excluant nullement celle de l'autre.

Enfin, les utilisateurs étaient invités à dire s'ils envisageaient un déplacement ou non.

Les résultats sont les suivants :

63 % sont intéressés par la localisation des ouvrages récents des bibliothèques de Paris VI ;

53 % sont intéressés par la localisation des ouvrages à l'échelon national ;

67 % se déclarent prêts à se déplacer, si l'ouvrage se trouve sur Paris.

De l'examen plus attentif des réponses par catégories d'utilisateurs, certaines grandes tendances se dégagent :

Parmi les étudiants de 3ème cycle, si 60% sont intéressés par la localisation sur Paris VI, on observe 50 % de non réponses concernant la localisation nationale. Il faudrait vérifier que cela correspond bien à une préférence pour le déplacement dans une bibliothèque.

Les praticiens hospitaliers semblent davantage intéressés par une localisation nationale (la moitié répond "non" ou ne répond pas à l'éventualité d'un catalogue local).

Enfin, les chercheurs ne semblent que pour moitié intéressés par ces deux solutions.

Ils jugent peut-être leur réseau d'approvisionnement plus efficace, et surtout mettent en avant la rapidité de la fourniture des documents.

Un chercheur (Pitié) se déclare intéressé par un catalogue collectif sur Paris, "parce qu'on envoie alors une technicienne", et à l'échelon national "si le délai d'obtention est suffisamment court".

Le catalogue collectif nécessite donc un service de prêt entre bibliothèques performant.

L'observation et les questionnaires ont confirmé la faible utilisation des catalogues par les utilisateurs. Dans les bibliothèques d'UFR surtout, le libre-accès aux ouvrages les ont rendu moins nécessaires. L'informatisation du catalogue n'apparaît pas comme une priorité aux étudiants familiers de la bibliothèque. La taille limitée de celle-ci leur permet de bien se repérer. Une meilleure signalisation serait souhaitée (comme par exemple un plan de localisation des rayons par disciplines). Par contre, le couplage d'un catalogue informatisé avec le module de prêt serait apprécié. Il permettrait d'éviter de demander au personnel si l'ouvrage signalé dans le catalogue est emprunté ou non. Il semble en effet que le personnel soit surtout sollicité comme recours, pour localiser les ouvrages ou les disciplines et pour indiquer l'éventuel emprunt d'un ouvrage.

Les quelques étudiants qui se risquent à chercher dans les fichiers ne différencient pas toujours les fichiers auteurs et matières. L'appellation "auteurs, anonymes" est mal comprise. Dans une discipline où les ouvrages à auteurs multiple sont nombreux, les utilisateurs ne savent pas comment chercher. Ils ont tendance à chercher au titre dans le fichier auteurs, par mots du titre dans le fichier matières. A la bibliothèque de Paris V, la dérivation des notices à partir d'OCLC permet de sortir les fiches au titre. Courant dans les bibliothèques publiques, ce catalogage au titre est une innovation appréciée par les utilisateurs des bibliothèques universitaires.

Pour les étudiants, la bibliothèque d'UFR est avant tout un lieu de travail, une bibliothèque de proximité. Les étudiants des premières années ne font pas vraiment de recherches documentaires. Ils ne semblent pas intéressés par un catalogue "étendu" à d'autres bibliothèques, parce qu'ils ont besoin d'ouvrages qui se trouvent couramment dans les bibliothèques médicales. Ils seraient peut-être plus

intéressés s'ils pouvaient les emprunter, après les avoir localisés dans un catalogue informatisé. Ils attendent alors un logiciel simple.

Les besoins changent pour les étudiants en médecine à partir de la 5ème ou la 6ème année, et surtout à partir du 3ème cycle. Leurs recherches deviennent plus précises, les professeurs, leurs collègues leur indiquent des références. En 3ème cycle, les utilisateurs viennent à la bibliothèque presque autant avec des références précises que sans. C'est le cas aussi des paramédicaux dont les ouvrages ne se trouvent pas toujours dans les bibliothèques médicales. Un catalogue étendu aux bibliothèques parisiennes semble alors les intéresser. Ils ont l'habitude de se déplacer, étant appelés à faire des stages dans différents établissements.

Le catalogue national semble intéresser davantage les utilisateurs de niveau recherche mais avec des nuances. En effet, les praticiens hospitaliers, moins bien informés de l'édition médicale et de la localisation des ouvrages, s'adressent essentiellement à la bibliothèque de l'hôpital où ils exercent. Le catalogue national leur serait utile (par l'intermédiaire de la bibliothèque).

Les chercheurs se déplacent davantage (ou ils envoient quelqu'un chercher les documents). Ils sont intéressés par une littérature grise qui ne se trouvera peut-être pas dans le Pancatalogue. Ils ont leurs réseaux. Par contre, ils semblent, comme les praticiens hospitaliers, intéressés par la possibilité d'être informés dans leur service. La bibliothèque hospitalière est une bibliothèque de proximité proposant des services. Le signalement des nouvelles acquisitions par messagerie interne (par le câble par exemple) ou la possibilité d'envoyer des demandes de prêt entre bibliothèques sans se déplacer semblent les intéresser. Le critère de rapidité est essentiel pour les chercheurs. Le Pancatalogue sera donc utilisé pour les localisations, mais son rôle d'accès au document dépendra de la capacité des bibliothèques à le fournir rapidement.

Le problème de l'accès au catalogue devient alors le problème de l'accès au document.

2. Spécificité des fonds

L'abonnement à un réservoir bibliographique permet aux sections de constituer leur catalogue propre, mais il permet aussi la constitution d'un catalogue collectif à l'échelon local et à l'échelon national.

Toutes les sections de Paris VI sont médicales, mais nous avons vu que leur public, leur fonds, étaient différents. Si les bibliothèques reconnaissent l'utilité d'un catalogue collectif, leur intérêt varie selon leur degré de spécialisation.

2.1 - OBJECTIFS LOCAUX ET OBJECTIFS NATIONAUX

Ce sont les bibliothèques d'UFR qui sont les plus concernées quantitativement par l'informatisation du catalogage. Elles achètent essentiellement des ouvrages en français pour les étudiants de 1er ou de 2ème cycle.

En 1992, l'achat d'ouvrages français représente :

82,04 % à Broussais,

78,72 % à Saint-Antoine,

39,31 % à la Pitié (la bibliothèque accueille le 3ème cycle et la recherche).

Les titres acquis par ces bibliothèques sont, pour une large part, communs. Le catalogage est alors vraiment une activité redondante rendant son informatisation nécessaire.

Grâce à la dérivation de notices, leurs ouvrages seront localisés à l'échelon national, puisque toutes les notices dérivées d'OCLC par exemple seront versées à terme dans le Pancatalogue.

Mais la localisation de manuels français, achetés en premier lieu pour satisfaire une demande locale (les étudiants de l'UFR), n'est pas la plus intéressante pour des utilisateurs à l'échelon national.

Ce sont les ouvrages spécialisés, généralement étrangers (en anglais) et chers, qui sont les plus difficiles à localiser.

Les deux sections de Paris VI les plus concernées sont alors la bibliothèque neurologique Charcot et la bibliothèque d'anatomie pathologique Delarue.

Ces bibliothèques qui ont constitué un fonds de référence dans leur domaine (dans la mesure de leurs possibilités) ne prêtent pas actuellement leurs ouvrages. Les antennes font de même avec leur fonds spécialisés (pédiatrique à Trousseau, ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu). Or l'objectif du Pancatalogue est non seulement la localisation mais la fourniture des documents.

Le signalement de ces ouvrages à l'échelon national engendrera certainement des demandes de prêt pour ces ouvrages en quantité croissante, et amènera sûrement la bibliothèque universitaire de Paris VI à "repenser" la fourniture des documents.

La section Delarue pallie cette absence de prêt en envoyant au demandeur une photocopie du sommaire de l'ouvrage (somme d'articles) pour lui permettre de demander la photocopie d'un chapitre. Ces deux bibliothèques spécialisées à effectif unique auront certainement à faire face à une demande accrue de prêt entre bibliothèques.

2.2 - LES "FONDS ANCIENS"

Ces deux sections spécialisées dont les acquisitions pointues sont intéressantes à signaler à l'échelon national, ont un fonds "ancien", voire rare, qui mériterait d'être porté à la connaissance d'un public plus large. Mais ce fonds, faute de moyens, n'a pu jusqu'à présent être traité.

La bibliothèque Charcot, qui a pour origine la bibliothèque de Jean-Martin Charcot, comprend ainsi le tiers d'ouvrages "anciens" (fin XIXe siècle), outre des périodiques, des tirés à part, des dossiers, des manuscrits.

Parmi ces ouvrages, 20 % sont en anglais, 10 % en allemand.

La bibliothécaire évalue à 10 % les ouvrages qui pourraient ne pas figurer dans le fonds de la Bibliothèque inter-universitaire de médecine, bibliothèque de référence en matière médicale.

La bibliothèque Jacques Delarue a environ 22 % de son fonds constitué d'ouvrages "anciens", dont le tiers en allemand (autrefois, l'anatomie pathologique était "allemande").

La présence de ces ouvrages (les allemands surtout) peut nécessiter un travail de création assez lourd, s'ils ne se trouvent pas dans le réservoir bibliographique choisi.

2.3 - LES FONDS PARAMEDICAUX

Actuellement les ouvrages ne sont pas les seuls à faire l'objet d'un catalogage. Les thèses représentent un travail d'indexation important dans les bibliothèques d'UFR. Elles sont signalées dans l'Inventaire des thèses de doctorat publié par la Bibliothèque inter-universitaire de Clermont-Ferrand, section Santé. Elles figurent aussi dans Téléthèses, base en ligne ou sur CD-ROM.

La Pitié reçoit en outre le dépôt de mémoires de psychomotricité et d'orthophonie qui sont signalés dans un Répertoire national des mémoires d'orthophonie mais seulement par noms d'auteurs. Les bibliothécaires-adjointes qui les indexent les ont progressivement catalogués sur Mobicat, créant ainsi un catalogue matière, très utilisé par les paramédicaux.

Si ces fonds ne sont pas intégrés dans le Pancatalogue (le Ministère a traité les thèses à part avec Téléthèses), ils continueront de faire l'objet d'un catalogage local, à l'écart du reste du fonds. Restera donc un catalogage "manuel" résiduel.

Troisième partie :

De l'autonomie au réseau

1. Les bibliothécaires face au projet d'informatisation

2. De la cohabitation à la coopération

3. De l'attente à l'égard de l'informatisation, à l'attente à l'égard de l'organisation

GUIDE D'ENTRETIEN

1. Contenu du travail :

- En quoi consiste votre travail ?
- Quelle tâche vous paraît la plus importante ?
- Si mention du catalogue : description de la tâche
- Estimation du temps consacré à cette tâche

Circuit du document précisé :

- Définition de la politique d'acquisitions
- Sélection des ouvrages
- Commandes
- Suivi des commandes
- Vérification des commandes et de la facturation à l'arrivée des documents
- Enregistrement (inventaire)

Catalogage (normes, thesaurus utilisés) :

- Recours éventuels à quels instruments, quelles personnes ?
- Indexation systématique
- Vedettes-matières
- Dactylographie des fiches
- Intercalation des fiches
- Equipement

Système Mobicat :

- Utilisation ou non ?
- Satisfaction ou non ?
- Pourquoi ?

2. Informatisation du catalogue :

- Comment imaginez-vous cette informatisation ?
- Catalogue informatisé : avez-vous déjà une pratique informatique ?

Aujourd'hui, Mobicat est abandonné au profit de réservoirs bibliographiques.

- En avez-vous entendu parler ?
- En quels termes ?

Le catalogue informatisé nécessite une formation.

- Êtes-vous intéressé ou non ?
- Vous paraît-il plus intéressant que le catalogage manuel ?

L'informatisation du catalogage dans 9 implantations est une opération coûteuse. L'équipement de chaque implantation ne semble pas réalisable.

- Avez-vous déjà entendu parler d'organisation centralisée ?
- Seriez-vous prête à vous déplacer ou à laisser faire le catalogage par une autre section ?
- Comment verriez-vous la configuration ?
- Si le catalogage était centralisé, où le verriez-vous implanté ? (raisons de la préférence)

3. Utilisation des catalogues par les lecteurs :

- Y-a-t-il un récolement régulier ? Si non, pourquoi ?
- Comment les documents sont-ils signalés au public (en dehors des catalogues) ?
- Quel est le public qui fréquente la bibliothèque ?
- Les catalogues sont-ils utilisés par le public ? Si non, pourquoi ?

Démarche de l'utilisateur :

- Va-t-il directement en rayon ?
- S'adresse-t-il au personnel de la bibliothèque ?
- Cherche-t-il dans les fichiers ?
- Autre démarche ?
- Quels sont les fichiers consultables par le public ?
- Réaction des usagers par rapport aux différents supports ?

4. Appartenance au réseau de bibliothèque de Paris VI :

- Orientation des lecteurs pour le prêt entre bibliothèques (réseau local, national...)
- Connaissance des autres sections de Paris VI
- Place de la section par rapport aux autres sections de Paris VI (cf organigramme)
- Relations "sections-mères" / antennes ?

5. Parcours personnel :

- Ancienneté à Paris VI ?
- Ancienneté dans cette section ?
- Formation.

1. Les bibliothécaires face au projet d'informatisation

Toutes les bibliothécaires-adjointes du Service commun de la documentation de Paris VI rédigent la notice de base et indexent les ouvrages.

Aujourd'hui, le catalogage connaît une organisation fonctionnelle et non plus hiérarchique.

Mais il continue à requérir une bibliothécaire-adjointe qui, dans les bibliothèques d'UFR, y consacre de 60 à 80 % de son temps.

Si l'indexation matière a redonné de l'intérêt au catalogage, la dactylographie et surtout l'intercalation de fiches paraissent fastidieuses.

"Pour moi, l'informatisation du catalogage, ça veut dire plus de fiches" (Antenne A).

Outre un intérêt accru (le catalogage informatisé paraît toujours plus intéressant que le catalogage manuel), les bibliothécaires espèrent une plus grande fiabilité, des pratiques de catalogage harmonisées et surtout "ne pas répéter des tâches "fastidieuses" pour pouvoir se consacrer au service public" (Section A).

Les bibliothécaires sont unanimement favorables à l'informatisation du catalogue, parce que l'informatique fait partie intégrante de leurs tâches depuis longtemps, surtout pour les bibliothécaires-adjointes, que ce soit sous forme de prêt de documents, de recherche documentaire ou de prêt entre bibliothèques.

Les bibliothèques médicales ont connu très vite l'introduction de l'informatique du fait des exigences de leur discipline et de leur public.

L'Index Medicus, bibliographie américaine de référence dans le domaine médical, a été informatisée dès la première moitié des années 60 pour faire face à l'explosion documentaire de l'après 1945⁷.

La recherche documentaire informatisée a été implantée à Paris VI dès 1981.

- L'informatisation attendue :

Il n'est donc pas surprenant que les bibliothécaires imaginent l'informatisation idéale sous la forme d'un "ordinateur dans mon bureau pour pianoter" (Antenne A).

C'est l'informatique à domicile, permettant de travailler à son rythme de façon autonome.

⁷ JACQUESSON, Alain, *L'informatisation des bibliothèques*, p. 17.

Mais si la majorité des bibliothécaires imagine une saisie des notices localement, chacun travaillant dans sa section, le catalogue n'est généralement pas envisagé comme la simple automatisation d'une tâche manuelle.

Apparaît la notion de réseau :

"Ce qui serait bien, ce serait de bénéficier du catalogue des autres" (Bibliothèque B) et plus précisément, "de pouvoir se connecter sur un réseau et sortir la notice sur un écran de la bibliothèque" (Antenne D).

L'informatisation idéale, c'est le confort de l'informatique locale avec le bénéfice du réseau.

"En réseau ou en local ?", demande d'emblée une bibliothécaire (Bibliothèque B). Car telle se présente l'alternative.

Une bibliothécaire y répond sans ambiguïté (Bibliothèque C) :

"Pour l'informatisation du catalogue, il y a actuellement deux options : celle d'une bibliothèque de proximité [avec une informatisation de type] réseau de lecture publique, et celle d'un abonnement à des réservoirs pour appartenir à des catalogues nationaux.

Mais cette seconde option n'est pas au bénéfice de notre public. Ce n'est pas un vrai réseau" (Bibliothèque C).

Ces objectifs peuvent donc paraître contradictoires. Les retombées d'un signalement des collections au niveau national pour le lecteur étudiant n'apparaissent pas clairement.

-Les réservoirs bibliographiques :

Il est vrai que la notion de réservoir bibliographique n'est pas familière aux bibliothécaires . Par contre, dès que l'on cite SIBIL, OCLC (BN-OPALE n'est pas reconnu comme réservoir), les impressions affluent.

Deux conservateurs ont, lors de précédentes fonctions, été chargés de l'indexation en Rameau⁸, liste d'autorités de vedettes matières, permettant l'indexation sur SIBIL et BN-OPALE. Une bibliothécaire-adjointe a connu Mobicat, puis SIBIL, avec indexation Rameau.

La pratique de Rameau a laissé plutôt une image négative.

Tout en reconnaissant l'avantage d'une réglementation, qui permet à l'utilisateur de trouver des ouvrages sur un même sujet indexés de la même façon, quelle que soit la bibliothèque, Rameau apparaît comme très lourd et peu adapté au domaine médical.

OCLC est cité par 8 bibliothécaires-adjointes (sur 10 interrogées), SIBIL par 5 seulement.

⁸ Répertoire d'Autorité de Matières Encyclopédique et Unifié.

L'image de ces réservoirs est plutôt favorable avec quelques restrictions.

Le catalogage à partir d'un réservoir paraît lourd et complexe : "C'est intéressant, mais cela prend beaucoup de temps" (Bibliothèque C) ;

"Ça a l'air de marcher, mais c'est crevant" (Bibliothèque B).

Il donne parfois l'impression de faire gagner davantage de temps au public qu'au personnel :

"Ce serait surtout positif pour le public, comme gain de temps" (Bibliothèque B).

Une autre crainte apparaît lorsqu'est évoquée la dérivation de notices bibliographiques.

Pour les catalogueurs, l'indexation matières apparaît comme le côté le plus stimulant du catalogage car il "intellectualise" la tâche qui, auparavant, était un "travail de conservateur" (Bibliothèque B).

Certaines bibliothécaires craignent de la voir disparaître :

"Mais alors, le travail est mâché" (Bibliothèque B).

- Les contraintes

Certaines bibliothécaires présentent les contraintes d'un catalogage informatisé comme la nécessité de se plier aux horaires d'un planning collectif par exemple, pour rentabiliser le temps d'occupation d'une station de travail :

"A Paris V, elles sont obligées de s'inscrire..." (Antenne A).

Le temps du catalogage manuel, réalisé dans un moment creux ("Je fais ça quand je n'ai plus rien à faire" (Antenne C)), ne peut plus avoir cours.

Le catalogage informatisé nécessite une station de travail sur laquelle les catalogueurs se succèdent.

Cette dépendance à l'égard d'un poste de travail fixe peut inquiéter :

"J'ai peur d'être rivée à un écran" (Bibliothèque B).

Le catalogage "maison" représente "une certaine forme de liberté par rapport aux règles contraignantes d'un catalogage en réseau" (Bibliothèque C).

En effet, l'abonnement à un réservoir comme OCLC nécessite une formation lourde (des stages intensifs étalés sur 3 mois) avec apprentissage des règles anglo-américaines de catalogage : les AACR2.

- Le désir de formation

La lourdeur de la formation n'est généralement pas perçue par les bibliothécaires. Le désir de formation varie surtout en fonction de l'importance du catalogage dans les tâches effectuées. On observe alors essentiellement trois types d'attitudes :

Toutes les bibliothécaires-adjointes qui cataloguent actuellement considèrent cette informatisation comme une évolution intéressante.

Mais si les bibliothécaires-adjointes d'UFR considèrent que cette formation est obligée, les responsables d'antennes, et a fortiori les responsables de sections spécialisées (où la bibliothécaire est seule), sont plus réticentes du fait de leur faible effectif, de la multiplicité de leurs tâches et de la faiblesse de leurs acquisitions.

L'une d'elles déclare avec franchise :

"Vu le petit nombre d'acquisitions, non" (Antenne D).

Les conservateurs, responsables des bibliothèques d'UFR, sont partagés.

En général, ils souhaiteraient ne pas être tenus à l'écart d'une fonction s'exerçant sous leur responsabilité :

"Ça me semblerait assez normal" (Bibliothèque C).

Mais émerge parfois un souhait de formation à deux niveaux : un niveau de généralités, qui serait suivi par les conservateurs et les bibliothécaires-adjointes, et un niveau technique suivi uniquement par les bibliothécaires-adjointes.

- L'organisation centralisée

Quand est évoquée l'impossibilité d'équiper les 9 implantations en stations de catalogage et la nécessité d'un regroupement sur un site, avec déplacement des catalogueurs, autrement dit une organisation centralisée du catalogage, des réticences apparaissent.

"Plusieurs implantations donneraient plus de liberté" (Antenne A).

Les bibliothèques qui, du fait de la structure éclatée de Paris VI, ont pris de l'autonomie, ont du mal à accepter une dépendance à l'égard d'une autre.

Le déplacement ne semble pas vraiment faire problème.

Les bibliothécaires-adjointes des bibliothèques ont déjà pris l'habitude de se déplacer périodiquement à la Pitié pour s'approvisionner en fiches Mobicat.

Les responsables d'antennes et des sections spécialisées se déplacent à la Direction pour assister aux réunions de direction.

Mais se fait jour parfois la crainte du problème de suivi du traitement des ouvrages.

D'autre part, les bibliothèques ne semblent pas avoir conscience du temps que prend non seulement le catalogage mais tout le travail de vérifications qu'impose un catalogage en réseau.

Cette tâche nécessite aussi une pratique suffisamment régulière pour préserver l'acquis de la formation, et développer une expérience.

Car "le coût informatique dépend de l'efficacité des catalogueurs. Non seulement du nombre de notices produites à l'heure, mais aussi des capacités à utiliser le système de façon optimale [...]"⁹.

Le conception que se font les bibliothécaires du catalogage centralisé n'est pas celle de la centralisation du catalogage par une seule bibliothécaire-adjointe.

L'expérience du catalogage sur Mobicat, qui reposait alors sur une seule bibliothécaire-adjointe, en est peut-être la cause.

Les bibliothécaires-adjointes qui cataloguent dans les autres bibliothèques d'UFR songent immédiatement à la surcharge de travail que représenterait le catalogage de toutes les acquisitions de toutes les sections :

"Une personne pour cataloguer, c'est trop peu. [Il faudrait] une personne de chaque section" (Bibliothèque A).

Apparaît l'idée d'un partage du catalogage, d'une coopération :

"Ça serait bien que toutes les sections s'y mettent" (Bibliothèque C).

Mais c'est surtout le choix de l'implantation qui éveille les susceptibilités.

Dès que la centralisation du catalogage sur un site est évoquée, les bibliothèques pensent à une bibliothèque d'UFR, qui a plus d'ouvrages, plus de personnel, plus d'espace.

Une étude, quelques années auparavant, avait envisagé l'informatisation des antennes avant celle des CHU.

Lorsque l'on parle de l'informatisation du catalogue pour les 9 implantations, une responsable de bibliothèque d'UFR déclare :

"Quand on dit 9, on devrait dire 3" (le "3" désignant les bibliothèques d'UFR).

Mais alors que Mobicat a été un échec, paradoxalement, c'est la bibliothèque de la Pitié qui est la plus souvent citée comme lieu d'implantation du catalogage. Lorsque l'éventualité de l'implantation à la Direction est proposée, certains bibliothécaires objectent qu'il n'y a pas de livres à la Direction.

"Le catalogage reste attaché au contact avec les livres" (Antenne D).

⁹ BOISARD, Geneviève, *Le coût du catalogage*, p. 334.

Cette conception n'a plus cours avec le catalogage à partir d'un réservoir.

Le rapport physique avec le livre devient un rapport médiatisé, condition d'accès à distance de l'informatisation bibliographique. L'informatisation du catalogage n'est pas seulement la nationalisation ou l'internationalisation de l'information bibliographique, c'est avant tout sa virtualisation.

Les recherches dans le réservoir s'effectuent généralement à partir de photocopies des pages de titre, mais "pas de travail préalable sur l'ouvrage" recommande le conservateur responsable du catalogue informatisé de Paris V.

Les réticences rencontrées lors du choix d'un site de catalogage ont des raisons plus profondes, parce que cette centralisation géographique est aussi une centralisation structurelle, qui oblige les bibliothèques de Paris VI à redéfinir leurs relations entre elles et éventuellement avec d'autres bibliothèques comme Paris VII.

2. De la cohabitation à la coopération

L'informatisation du catalogage nécessite une mise à plat de l'organisation existante.

L'expérience Mobicat, qui a tenté de créer une liaison transversale entre les bibliothèques de Paris VI a été un échec, pour des raisons techniques, mais sans doute aussi pour des raisons plus profondes.

Mobicat est un "sujet délicat".

"Ça perturbait les sections parce que c'était fait dans une section" (Bibliothèque C).

Le choix du lieu de catalogage apparaît stratégique :

"C'est plus important que Mobicat. Symboliquement" (Conservateur, bibliothèque C).

Tous les conservateurs, responsables de bibliothèques d'UFR, reconnaissent que, choisir une implantation, "c'est une façon de privilégier une section" (Bibliothèque C), et "que celle qui aura le catalogage exercera une prééminence" (Antenne B).

L'échec de l'expérience de Mobicat vient d'abord du fait qu'elle était davantage l'automatisation d'une tâche manuelle qu'une véritable informatisation ; elle ne supprimait notamment pas l'intercalation des fiches, jugée par les bibliothécaires comme étant l'aspect le plus fastidieux du catalogage.

D'autre part, elle ne concernait qu'une partie des acquisitions, laissant une organisation "manuelle" pour les autres ouvrages non acquis en commun, la tentation était alors grande de restaurer un catalogage individuel, dès lors que l'organisation Mobicat ne donnait pas satisfaction, puisque l'organisation antérieure subsistait.

Enfin, toute l'organisation Mobicat reposait quasiment sur une bibliothécaire-adjointe d'une section. Elle substituait à l'organisation antérieure une organisation transversale créant des liens de dépendance à l'égard d'une section, que les autres bibliothèques n'étaient pas préparées à accepter.

Car l'organigramme général qui met les trois bibliothèques d'UFR au même niveau est généralement perçu ainsi :

1. Pitié,
2. Saint-Antoine,
3. Broussais.

Pourtant les statistiques indiquent un fonds plus important à Broussais, le public de Saint-Antoine (celui des UFR joint à celui des antennes) le plus nombreux, etc.

2.1 LES RELATIONS "SECTIONS-MERES" / ANTENNES

Mais ce sont surtout les rapports antennes / CHU qui semblent plus problématiques.

Ayant suivi la genèse des CHU, les bibliothèques ont été d'emblée scindées par niveaux : 1er et 2ème cycles pour les bibliothèques d'UFR, 3ème cycle et recherche pour les antennes.

Cette coupure des fonds, des publics entre "section-mère" et antennes semble actuellement difficile à vivre pour les bibliothèques d'UFR.

Les difficultés sont d'ordres différents.

- La valorisation des antennes

- Le public :

Les sections paraissent valorisées du fait de leur public exigeant, "de haut niveau".

Evoquant les contacts avec les professeurs (les "hospitalo-universitaires" sont au sommet de la hiérarchie médicale), une responsable d'antenne déclare :

"Si vous n'êtes pas à la hauteur, vous n'êtes pas crédibles" (Antenne C).

Dans ce milieu médical, la profession de bibliothécaire n'est pas souvent reconnue même si leur professionnalisme n'est pas contesté.

Le sondage sur la démarche documentaire des médecins a montré la place essentielle qu'occupe la documentation dans leur discipline. L'efficacité des services rendus par la bibliothèque est reconnue, instaurant des liens privilégiés entre le personnel et les utilisateurs, qu'un public restreint autorise.

Ces services ont été améliorés cette dernière décennie par le développement de la recherche documentaire informatisée et du prêt entre bibliothèques.

En outre, la discipline médicale même crée une motivation particulière chez la bibliothécaire. Le service rendu au médecin est rendu aussi aux malades :

"Déjà, la médecine donne un côté dynamique. On a l'impression d'être utile" (Antenne C).

Ces impressions sont bien différentes dans les bibliothèques d'UFR. Si les bibliothécaires-adjointes et les magasiniers aiment généralement le contact avec les étudiants, ils ne perçoivent pas la même reconnaissance du service rendu. La bibliothèque, fréquemment citée par les étudiants comme lieu de travail, est aussi un lieu convivial où les étudiants se retrouvent, parfois bruyamment, et un lieu d'emprunt, mais pas de rangement des ouvrages.

- Les services

D'autre part, l'informatisation du prêt sous forme de Mobiprêt, puis de Mobibop, unanimement appréciée par les utilisateurs comme par les professionnels, n'a pas le prestige intellectuel d'une recherche documentaire informatisée.

- L'évolution des tâches des responsables d'antennes

Les bibliothécaires-adjointes, responsables d'antennes, ont prouvé leur capacité à assumer des tâches traditionnellement dévolues aux conservateurs.

L'enquête sur les fonctions exercées par les bibliothécaires-adjointes des bibliothèques universitaires, de grands établissements et de recherche, lancée par le ministère de l'Éducation nationale en 1988 "a démontré que les bibliothécaires-adjoints effectuent tous, en bibliothèques de recherche, des tâches de catégorie A" ¹⁰.

Outre les acquisitions, la recherche documentaire, etc., elles assument des responsabilités financières. Les responsables d'antennes gèrent de fait leur budget documentaire, choisissent leur matériel, sont régisseurs des recettes de photocopies et s'occupent de la facturation de la recherche documentaire informatisée et du prêt entre bibliothèques. Elles transmettent leurs factures à la "section-mère", où le conservateur les signe.

Mais cela est souvent perçu comme une formalité, peu gratifiante pour le responsable de la bibliothèque d'UFR qui se sent réduit à un rôle de simple courroie de transmission entre l'antenne et la Direction. Il est parfois reproché aux antennes, et particulièrement à leurs responsables, d'avoir un travail intéressant et gratifiant, sans assumer les lourdes tâches des responsables d'UFR.

Enfin, les services comme la recherche documentaire informatisée, la documentation en langue étrangère, etc., ont obligé les responsables d'antennes à acquérir des connaissances spécialisées qui les font quelquefois redouter par les conservateurs, qui craignent de voir leur pouvoir de référence contesté par des "experts".

¹⁰ FONDAN, Danielle, MEERT, Irène, *Des B.A. en B.U. ...* p. 363.

- La lourde tâche des responsables d'UFR

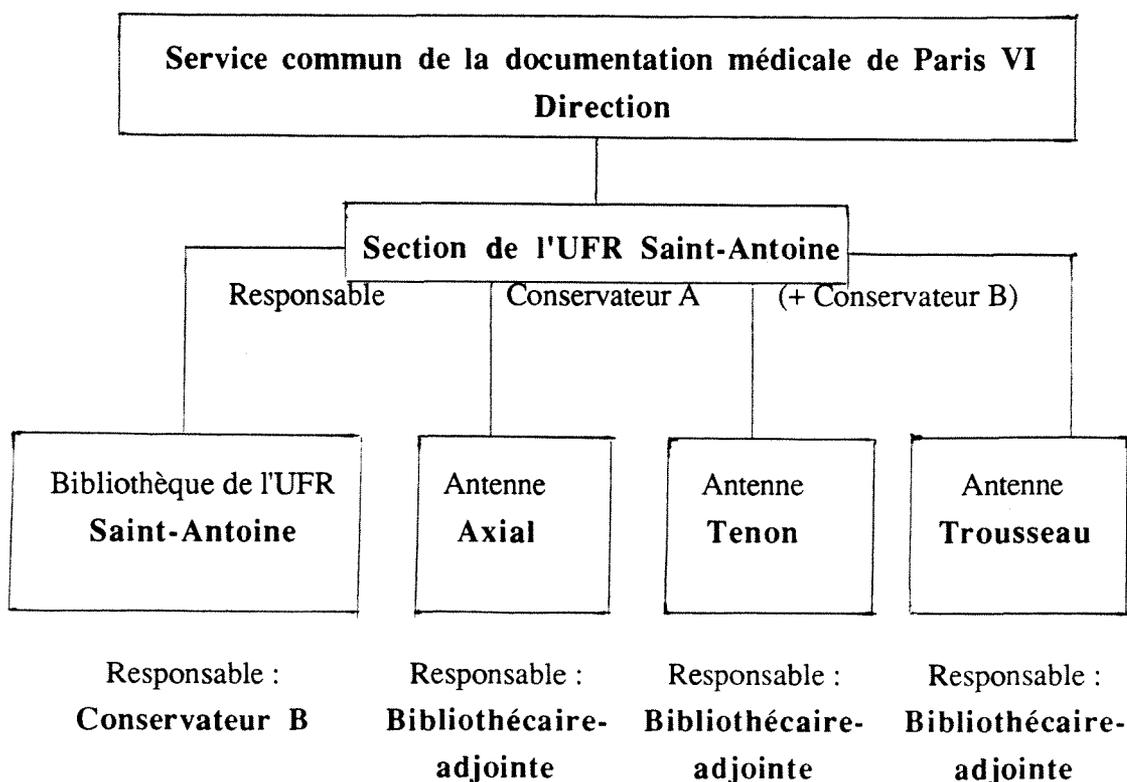
La présence des responsables d'antennes aux réunions de direction aux côtés des conservateurs, responsables de bibliothèques d'UFR n'est pas toujours bien ressentie.

Certains parmi eux revendiquent la spécificité de leurs problèmes, du fait de la taille de leur établissement, et de l'importance de leurs problèmes de personnel et de budget. Cette responsabilité budgétaire est importante.

Par exemple, Saint-Antoine a la responsabilité de trois antennes. Deux conservateurs gèrent cet ensemble composé d'une bibliothèque d'UFR, et de trois antennes, dont deux dans des hôpitaux différents.

Un conservateur s'occupe plus particulièrement de la bibliothèque "étudiants" (UFR).
Le second s'occupe plutôt des antennes et joue le rôle de coordinateur de cette structure complexe.

ORGANIGRAMME DE LA SECTION SAINT-ANTOINE



Une fois le budget voté par le Conseil et réparti lors des réunions de direction, il reste tout un travail de répartition entre la bibliothèque d'UFR et les antennes, prenant en compte les besoins de chacune et en fixant les priorités.

Plus importants apparaissent les problèmes de personnel.

Les bibliothécaires-adjointes réclament depuis plusieurs années la reconnaissance de l'évolution de leurs tâches et de leurs responsabilités particulièrement manifestes, quand elles sont responsables d'antennes. Elles ne sont alors "ni conservateurs, ni B.A." (Bibliothèque B). Mais "quasiment conservateurs" dans leurs fonctions, elles restent bibliothécaires-adjointes dans leur statut. Les conservateurs redoutent parfois une solidarité de leur part avec leurs homologues des autres sections. Supérieurs hiérarchiques des responsables d'antennes, ils ne se sentent pas à l'aise pour évoquer des problèmes de personnel au sein de leur section.

- Les contacts avec les "relais"

Le malaise ressenti par les bibliothèques d'UFR est dû aussi à l'absence de contact entre la bibliothèque d'UFR et le public des antennes.

En effet, les enseignants "hospitalo-universitaires" ne fréquentent généralement pas la bibliothèque d'UFR fréquentée par leurs étudiants, mais éventuellement l'antenne, qui représente le niveau recherche .

Les responsables de bibliothèques d'UFR ne peuvent avoir de contacts réguliers avec eux, alors qu'ils sont des interlocuteurs essentiels, des "relais", dans la communauté hospitalo-universitaire.

Enfin, les professeurs n'ont pas toujours connaissance de la modernisation des bibliothèques universitaires, dont les services et les collections se sont améliorés.

2.2 - L'APPARTENANCE AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE PARIS VI

La structure éclatée de la bibliothèque de Paris VI constitue un réseau de bibliothèques, unies par une Direction et une Administration communes, par une discipline commune. Malgré l'éloignement géographique des implantations, apparaît dans les propos de la plupart des bibliothécaires un sentiment d'appartenance au réseau :

"Je fais partie de Paris VI" (Antenne D).

Les bibliothèques de Paris VI ont des liens documentaires privilégiés. Pour le prêt entre bibliothèques par exemple, les bibliothèques de Paris VI adressent leurs demandes de photocopies de périodiques en priorité aux bibliothèques de Paris VI, parce qu'elles ne se facturent pas les photocopies entre elles, considérant les ressources ainsi générées comme un bien commun. Ce lien relie surtout les bibliothèques de niveau recherche.

L'approvisionnement en fiches Mobicat est cité par des bibliothécaires des 3 UFR comme un lien, malgré son absence d'utilisation effective, parce qu'il permet aux bibliothécaires de se rencontrer.

Les liens documentaires paraissent assez lâches. Les bibliothèques n'ont pas de lien transversal créé par une tâche commune. La structure globale des bibliothèques de Paris VI s'apparente plus à une association d'unités autonomes qu'à un véritable réseau. Pourtant un sentiment d'appartenance au réseau des bibliothèques de Paris VI existe et se manifeste par la mention récurrente des réunions de direction.

Ces réunions qui ont lieu périodiquement à la Direction, dans des locaux distincts des 9 implantations, jouent pour la majorité des bibliothécaires qui y participent un rôle fédérateur. Ces réunions rassemblent les responsables des bibliothèques d'UFR, conservateurs, les responsables des antennes, bibliothécaires-adjointes, et un responsable de bibliothèque spécialisé, conservateur contractuel. Le rôle fédérateur des réunions est surtout ressenti par les responsables des petites bibliothèques.

Les bibliothécaires-adjointes, responsables d'antennes, voient ainsi leurs responsabilités reconnues. Le conservateur, responsable d'une bibliothèque spécialisée, "intégrée" avant la lettre, y trouve la manifestation d'un soutien financier et institutionnel, qui lui donne un poids nouveau par rapport aux autres bibliothèques de l'Hôpital.

Ces réunions sont surtout appréciées par les petites sections à cause de l'échange d'expériences entre professionnels confrontés à des problèmes similaires :

"C'est le seul moment où l'on peut se retrouver entre collègues" (Antenne D).

Les responsables des antennes et sections spécialisées y trouvent donc une forme de solidarité professionnelle, qu'elles jugent précieuse face aux responsabilités dont elles se sentent investies.

Travailler dans une antenne ou une section, c'est souvent travailler seul : "Ce n'est plus un travail d'équipe" (Antenne D). Si un problème se présente : "J'essaie de le régler moi-même" (Antenne D).

L'éloignement géographique ne permet pas toujours d'en référer à une autorité. Être responsable d'antenne, "C'est plutôt un état d'esprit" (Bibliothèque C) ; il faut accepter des responsabilités. Mais elles apportent "des satisfactions même s'il y a des déboires" (Antenne D). L'une d'elles est l'autonomie : "Dans une antenne, on fait tout, mais on fait les choses de A à Z" (Antenne C).

Elles plébiscitent donc une appartenance à un réseau qui respecte leur autonomie.

Cette autonomie est appréciée par toutes les bibliothèques de Paris VI : "L'éloignement géographique donne une indépendance de fait. On est directeur dans sa section" (Bibliothèque B).

Se manifeste alors une attente vis-à-vis du réseau d'un lien à la fois fort et souple, avec une hiérarchie qui soit proche, autorité reconnue et recours, et suffisamment distante préserver l'autonomie.

3. De l'attente à l'égard de l'informatisation, à l'attente à l'égard de l'organisation

Les bibliothèques de Paris VI se connaissent mal. L'édition récente d'une brochure de représentation des différentes bibliothèques de Paris VI a provoqué quelques surprises parmi les bibliothécaires. Les données bouleversent parfois l'organigramme implicitement admis (par ordre d'importance : Pitié, Saint-Antoine, Broussais, par exemple).

Les bibliothèques spécialisées sont clairement distinguées des antennes : "Ce sont des sections à part entière" (Bibliothèque B). Mais leur place dans le réseau des bibliothèques de Paris VI n'apparaît pas toujours clairement. Leur public plus restreint, le coût de leur documentation spécialisée, voire le statut particulier de leurs responsables (Antenne B) leur donne une place à part.

Malgré l'ancienneté de certains membres du personnel, aucune bibliothécaires ne connaît toutes les implantations de Paris VI.

"Il devrait y avoir une visite. Je trouve que c'est une anomalie". Mais il ne suffit pas de visiter les locaux : "Je ne connais pas les gens" (Antenne B).

Certaines bibliothécaires ressentent parfois un sentiment d'isolement.

Apparaît alors un souhait de liens informels ou professionnels. Une réunion en début ou en fin d'année a été suggérée, pour que les personnels des différentes implantations de Paris VI se connaissent. Mais la majorité des bibliothécaires-adjoints souhaitent davantage de liens professionnels. Une attente à l'égard de l'organisation se fait jour sous deux formes : un désir d'information et un désir de formation.

- Le désir d'information

Il émane surtout de bibliothécaires-adjointes ne participant pas aux réunions de direction. Elles attendent : "de l'information générale". Dans un établissement où elle travaillait précédemment, une bibliothécaire-adjointe appréciait les "réunions de catalogage ou sur la profession" (Bibliothèque A).

Cette demande dépasse donc l'information technique. La hiérarchie a non seulement un rôle d'information sur le monde médical, universitaire et sur celui des bibliothèques, mais un rôle d'animation. Le désir d'information rejoint alors le désir de formation.

- Le désir de formation

L'introduction de l'informatique documentaire dans les bibliothèques, sous forme de recherche documentaire informatisée par exemple, a nécessité une formation des conservateurs et de certaines bibliothécaires-adjointes. Aujourd'hui, la banalisation du support des bases de données, qui est maintenant interrogeable en local par l'utilisateur, transforme les tâches des bibliothécaires-adjointes. Les bibliothécaires formées à l'interrogation des bases voient le temps qu'elles y consacraient se transformer en temps de formation des utilisateurs... et des bibliothécaires. La banalisation de ces outils de recherche permet leur introduction dans les bibliothèques d'UFR par exemple, mais les bibliothécaires doivent devenir des formateurs sans avoir été formées.

"Il y a de plus en plus de choses informatiques. On nous a bombardé Myriade. On se forme sur le tas ou avec une collègue, mais il faudrait une formation d'un ou deux jours pour connaître le matériel et le logiciel" (Une bibliothécaire-adjointe, Bibliothèque B).

Apparaît une demande de formation, dans un esprit de partage des connaissances, pour concourir à rendre le meilleur service aux utilisateurs.

Quatrième partie :

L'organisation centralisée du catalogue : Une opportunité pour la création d'un réseau

- 1. Le catalogage : tâche mineure ou majeure ?**
- 2. Un nouveau poids des ouvrages
dans les bibliothèques ?**
- 3. Pour la construction d'un réseau**

1. Le catalogage : tâche mineure ou majeure ?

L'abonnement à un réseau bibliographique nécessite une organisation centralisée du catalogage. Les catalogueurs des sections ayant le plus grand nombre d'ouvrages à cataloguer se déplaceraient pour travailler à tour de rôle sur la station de catalogage. Une organisation rationnelle voudrait que les bibliothèques d'UFR, plus étoffées en personnel, prennent en charge le catalogage des antennes ou des bibliothèques spécialisées.

Mais il faut que les antennes et les bibliothèques spécialisées acceptent de laisser faire leur catalogage (c'est-à-dire, le catalogage de la fiche de base et l'indexation) par les bibliothèques d'UFR. Il faut donc qu'elles acceptent de perdre apparemment un peu de leur autonomie pour bénéficier de la coopération au niveau des bibliothèques de Paris VI et au niveau national.

Il faut que les bibliothèques d'UFR acceptent cette charge supplémentaire de travail (de 20 à 100 titres pour 1991), dans une activité qui souffre d'un discrédit général au sein même des bibliothèques et qui tendrait à renforcer le sentiment de manque de valorisation des bibliothèques d'UFR.

- Le catalogage : tâche mineure ou majeure ?

Le catalogage, tâche majeure quantitativement dans les bibliothèques d'UFR, apparaît souvent aujourd'hui comme une tâche mineure qualitativement.

Le Rapport Miquel annonce sa fin inéluctable, "condamné à brève échéance par les progrès techniques" ¹¹. Cette évolution concerne surtout les bibliothécaires-adjointes qui, libérées de ces tâches, deviennent : "de véritables agents du service public de la documentation" ¹².

Les nouvelles modalités du concours de bibliothécaires-adjointes vont dans ce sens, puisque l'épreuve écrite de catalogage, sans usage des normes autorisé (prévue dans l'Arrêté du 5 juin 1978) devient, selon l'Arrêté du 22 juin 1992, une épreuve orale, préparation de la notice catalographique avec usage des normes autorisé et un coefficient moindre. L'accent est mis dans les épreuves sur l'accueil, la gestion, et l'information du public.

Le discrédit qui touche le catalogage tient d'abord au fait qu'il est considéré comme une tâche technique interne manuelle, qui a absorbé une grande partie de l'énergie des bibliothécaires, surtout au siècle dernier, au risque de ne plus s'occuper de celui auquel il était destiné, l'utilisateur.

¹¹ MIQUEL, André, *Les bibliothèques universitaires*, p. 38.

¹² MIQUEL, André, *Les bibliothèques universitaires*, p. 38.

D'autre part, ce travail n'est pas reconnu par les utilisateurs qui, en majorité, n'utilisent pas ou peu les catalogues dans des structures en libre accès.

Cette dévalorisation du catalogage provient aussi de la conception que certains professionnels ont de la dérivation de notices. Le souci de rationalisation du travail, sur le modèle des entreprises, conjugué au faible recrutement de personnel de ces dernières années, ont amené les bibliothèques à saisir l'opportunité de l'informatisation pour augmenter la productivité. La tendance, qui vient des Etats-Unis, précurseurs dans le domaine bibliothéconomique, consiste donc à confier la dérivation, apparemment simple recherche de notices dans une base bibliographique à l'aide d'une "clef" (généralement, l'*International Standard Book Number*, affecté obligatoirement à chaque ouvrage édité) à du personnel non qualifié.

"Devenues de simples procédures, codifiées, normalisées, étroitement contrôlées et soumises à des exigences de rendement, un grand nombre de tâches anciennes dévolues aux bibliothécaires sont désormais effectuées par du personnel d'exécution" ¹³.

En France, cette tendance existe. "La baisse des coûts de personnel doit compenser le coût informatique de la notice. On assiste alors à une modification des compétences. Quand on se contente de récupérer des notices dans une base bibliographique, il n'est point besoin de connaître en détail les règles du catalogage. Par contre, le catalogage des documents absents de la base devient l'affaire de spécialistes" ¹³.

Cette conception provoque des réactions diverses chez les professionnels concernés. Le catalogage est pour certaines "une tâche bibliothéconomique incontournable" (Section E), voire un travail de spécialiste "très fin", "aussi délicat que l'interrogation" de base de données, parce qu'il fait une bonne connaissance de l'*Index Medicus* (Antenne C). Il reste "constitutif du travail du bibliothécaire-adjoint" (Bibliothèque C). Tandis que pour d'autres bibliothécaires, et particulièrement les responsables d'antennes, il représente une activité marginale, souvent peu valorisée : "le catalogage, cela passe vraiment en dernier" (Antenne F).

Mais les professionnels qui ont l'expérience de l'informatisation du catalogage pensent qu'il nécessite du personnel qualifié. "La dérivation exige que l'on sache reconnaître que la notice correspond bien au livre" (Conservateur, coordinateur du catalogage OCLC à Paris V). Une catalogueuse sur OCLC (Bibliothèque Paris V) explique : "Une dérivation, ce n'est pas un acte passif. On a un regard critique sur la fiche". L'indexation matières n'est pas la simple traduction des termes américains indiqué sur la notice dérivée, mais une adaptation. La dérivation n'est donc pas la simple récupération d'une notice à l'aide d'une "clef".

¹³ BOISARD, Geneviève, *Le coût du catalogage*, p. 331.

D'autre part, la particularité de l'informatisation du catalogage d'une structure éclatée renforce les contrôles nécessaires. La participation à un réseau international oblige les catalogueurs à un grand respect des normes internationales et à une grande rigueur dans les contrôles de listes d'autorité, pour l'indexation matières. La succession de catalogueurs à une station de travail nécessite d'autres vérifications, pour assurer le suivi du travail collectif. La présence d'un "coordonateur" se révèle alors essentielle, mais elle ne dispense pas les catalogueurs d'une formation approfondie qui renforce leur professionnalisme.

2. Un nouveau poids des ouvrages dans les bibliothèques ?

L'informatisation du catalogage devrait entraîner un développement des activités liées aux ouvrages. Le catalogage informatisé ne devrait pas alléger immédiatement la tâche des bibliothécaires-adjoints, parce que la formation aux nouvelles règles de catalogage, au maniement de l'outil informatique (matériel et logiciel), le travail de vérifications, absorbent une grande partie du temps gagné par la dérivation de notices.

Mais le catalogage informatisé permettra d'avoir des fichiers fiables et à jour, améliorant la gestion interne et donnant au personnel qui assure le service public une nouvelle motivation pour initier les utilisateurs à l'usage des catalogues.

Il devrait permettre une harmonisation des catalogues des différentes bibliothèques de Paris VI, grâce à l'observation par les catalogueurs de règles communes, facilitant ainsi la recherche des utilisateurs dans des bibliothèques différentes.

Le catalogage informatisé permet surtout la constitution de catalogues collectifs, qui apporte à la bibliothèque une meilleure connaissance d'elle-même et des autres. Une politique d'acquisitions concertées peut alors être envisagée.

Il informe les utilisateurs de la bibliothèque des collections possédées par les autres bibliothèques. Un catalogue collectif local peut favoriser la circulation des utilisateurs d'une bibliothèque à l'autre. Dans les bibliothèques d'UFR, 55 % des utilisateurs interrogés se déclarent prêts à se déplacer sur Paris. Le prêt d'ouvrages réservé jusqu'alors dans la plupart des bibliothèques de Paris VI aux étudiants d'une UFR vient d'être étendu aux autres UFR de Paris VI. Cette possibilité nouvelle d'emprunt devrait intéresser une partie des utilisateurs. Elle augmenterait les tâches d'accueil, de prêt et de rangement, reposant essentiellement sur les magasiniers.

Les antennes et les sections spécialisées devraient être davantage concernées par le développement du prêt entre bibliothèques, grâce au signalement national dans le Pancatalogue. L'informatisation du Catalogue collectif national des périodiques, localisant les périodiques dans les bibliothèques françaises a engendré un essor spectaculaire du service de prêt entre bibliothèques. Les antennes, vu leur faible nombre d'acquisitions, verront plutôt le nombre de leurs demandes de prêt ou de photocopies de chapitres augmenter. Actuellement, ce sont les antennes qui sont les plus demandeuses (Axial, puis Hôtel-Dieu, Tenon). Mais ce sont surtout les bibliothèques spécialisées qui devraient être sollicitées, à cause du volume de leurs acquisitions spécialisées et onéreuses. En 1991, c'est la bibliothèque spécialisée Delarue qui a reçu le plus de demandes de prêt entre bibliothèques.

Les activités liées aux ouvrages devraient donc augmenter, dans des bibliothèques où les activités liées aux publications périodiques sont majoritaires.

3. Pour la construction d'un réseau

L'organisation centralisée du catalogage peut être une opportunité pour la création d'un véritable réseau, si les bibliothèques redéfinissent leurs relations entre elles selon de nouvelles modalités. Le report du catalogage des antennes et des bibliothèques spécialisées sur les bibliothèques d'UFR peut être source de dialogue et de coopération si elle n'apparaît pas comme la restauration d'un pouvoir de la "section-mère" sur une antenne par exemple, ou comme le transfert d'une tâche jugée ingrate par les antennes et les sections spécialisées sur les bibliothèques d'UFR. En effet, certains bibliothécaires de bibliothèques d'UFR ont évoqué la possibilité "d'obstacles psychologiques" à un tel report selon ses modalités.

La place grandissante du public de niveau recherche et des publications périodiques a amené les bibliothèques à développer les services qui leur sont liés. Cette évolution a profité surtout aux antennes, qui ont pris davantage de poids au sein du réseau des bibliothèques de Paris VI par le développement de leurs collections, de leur activité et de leur effectif. Elles sont devenues de plus en plus autonomes par rapport à leur section-mère, engendrant parfois des tensions, un certain déséquilibre de la structure.

Une organisation centralisée du catalogage peut, en créant un lien transversal entre les bibliothèques de Paris VI, renforcer le réseau, si les conditions de cette centralisation permettent à chaque bibliothèque de "trouver sa place dans un tout élargi"¹⁴.

¹⁴ SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre...*, p. 139.

Conclusion

L'étude de la problématique de l'informatisation du catalogage dans une bibliothèque universitaire médicale à structure éclatée a montré l'importance des problèmes organisationnels. Les problèmes sont d'origines différentes.

L'informatisation du catalogage dans une bibliothèque universitaire ne peut plus s'envisager aujourd'hui comme la simple automatisation d'une fonction interne, parce que la bibliothèque fait partie du réseau des bibliothèques universitaires, et que l'informatisation de leurs catalogues constitue un objectif national, voire international.

Mais la monodisciplinarité de certaines bibliothèques universitaires crée une problématique particulière. Les exigences de la discipline (avec la place prépondérante des publications périodiques et des services qui leur sont liés), du public (avec le poids grandissant du public de niveau recherche), des mutations technologiques qui accroissent les tâches d'accueil et de formation, ont réduit la place du catalogage dans ces bibliothèques. Cette réduction s'est vue renforcée par la faible utilisation des catalogues par les lecteurs.

Cette évolution prend une acuité particulière dans le cas du Service commun de la documentation médicale de Paris VI, du fait de sa structure éclatée. Les bibliothèques de Paris VI, éloignées géographiquement les unes des autres constituent, sous une Direction commune, un réseau de bibliothèques médicales de tailles différentes, fréquentées par des publics différents et liées parfois par des relations hiérarchiques.

La structure originelle constituée par des bibliothèques d'UFR (sections-mères), fréquentées essentiellement par des étudiants de 1er et de 2ème cycles et ayant la responsabilité des petites bibliothèques hospitalières (alors simples "antennes" de la bibliothèque d'UFR au sein de l'Hôpital), fréquentées par un public de niveau recherche, a évolué.

L'évolution des bibliothèques médicales a développé l'activité, parfois l'effectif, les responsabilités et les compétences du personnel des petites sections, au risque de remettre en cause la structure initiale, l'éloignement géographique favorisant une prise d'autonomie.

Dans ce contexte, la centralisation du catalogage en un lieu et surtout le report éventuel du catalogage des petites sections sur les bibliothèques d'UFR modifient radicalement les rapports des bibliothèques au sein du réseau.

L'analyse de l'existant et des incidences organisationnelles de ce projet réalisée à travers l'étude de la spécificité des fonds, des publics et de l'attente des personnels concernés, a mis au jour la nécessité d'une nouvelle organisation.

L'organisation centralisée du catalogage peut offrir l'opportunité de l'instauration de nouvelles relations entre les bibliothèques de Paris VI. Elle nécessite alors la reconnaissance mutuelle de la valeur du catalogage, comme lien essentiel de structuration d'un véritable réseau, la cohésion du réseau des bibliothèques de Paris VI leur permettant de s'inscrire harmonieusement dans un réseau national.

Annexes

TABLEAU DES EFFECTIFS

BIBLIOTHEQUE DE L'UFR BROUSSAIS :

- 1 conservateur
- 2 bibliothécaires–adjointes
- 4 magasiniers
- 1 agent administratif

BIBLIOTHEQUE HOSPITALIERE HOTEL–DIEU :

- 1 bibliothécaire–adjointe
- 1 agent administratif

BIBLIOTHEQUE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE DELARUE :

- 1 technicienne (Université)

BIBLIOTHEQUE DE L'UFR PITIE–SALPETRIERE :

- 1 conservateur
- 5 bibliothécaires–adjointes (équivalent 4 temps plein)
- 1 agent administratif
- 5 magasiniers

BIBLIOTHEQUE DE NEUROSCIENCES CHARCOT :

- 1 conservateur contractuel

BIBLIOTHEQUE DE L'UFR SAINT–ANTOINE:

- 2 conservateurs
- 2 bibliothécaires–adjointes
- 1 agent administratif
- 4 magasiniers

BIBLIOTHEQUE HOSPITALIERE AXIAL :

- 2 bibliothécaires–adjointes

BIBLIOTHEQUE HOSPITALIERE TENON :

- 1 bibliothécaire–adjointe
- 1 magasinier
- 1 agent administratif

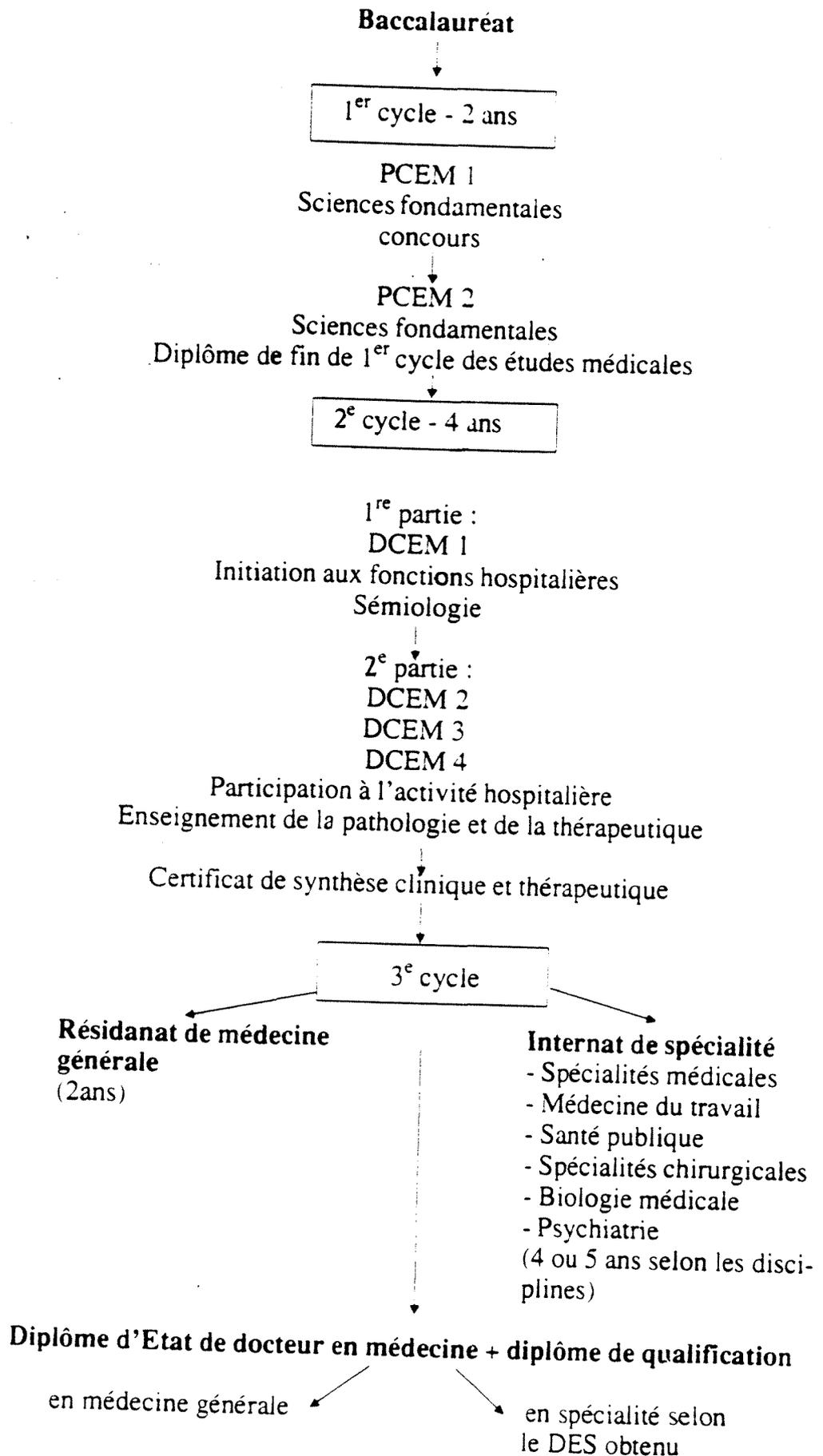
BIBLIOTHEQUE HOSPITALIERE TROUSSEAU :

- 1 bibliothécaire– adjointe

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES POUR LES ENTRETIENS

Madame Claude ALLANIC, bibliothécaire–adjointe (Pitié–Salpêtrière)
Madame Françoise BILLARD, bibliothécaire– adjointe (Axial)
Madame Jacqueline BRIDET, conservateur (Pitié–Salpêtrière)
Madame Sylvaine CHASTAIN, bibliothécaire–adjointe (Pitié–Salpêtrière)
Madame Brigitte DEGEORGIS, bibliothécaire– adjointe (Hôtel–Dieu)
Madame Josette FANNANE, bibliothécaire–adjointe (Trousseau)
Madame Marie–Françoise GARREAU, bibliothécaire (Delarue)
Madame Marie–Louise GUANEL, bibliothécaire–adjointe (Broussais)
Madame Fabienne GUY, conservateur (Saint–Antoine)
Madame Marie–Thérèse JIPTNER, conservateur (Broussais)
Madame Véronique LEROUX–HUGON, conservateur (Charcot)
Madame Josette MASSON, bibliothécaire–adjointe (Saint–Antoine)
Madame Dominique MENGELLE, conservateur (Saint–Antoine)
Madame Karine RACZYNSKI, bibliothécaire–adjointe (Saint–Antoine)
Madame Marie–Claire REIGNOUX, bibliothécaire–adjointe (Tenon)
Madame RUSCOE, bibliothécaire–adjointe (Cochin, Paris V)
Madame Geneviève SONNEVILLE, conservateur (Coordonnateur informatisation ParisV)
Madame Marie SPORTIELLO, bibliothécaire–adjointe (Broussais)
Madame Francine WILLAIME, bibliothécaire–adjointe (Pitié–Salpêtrière)

II - Déroutement des études médicales



BIBLIOGRAPHIE

1. LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

B.U. d'hier et de demain : entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, tome 33, n°5, p.356-367.

CASSEYRE, Jean-Pierre, GAILLARD Catherine. *Les bibliothèques universitaires*. Paris : Presses universitaires de France, 1992. 126 p. Que sais-je?

JARRIGE, Marie-Thérèse. *Administration et bibliothèques*. Avec la collab. de Jean Péchenart. Paris : Cercle de la librairie, 1990. 338 p. Collection Bibliothèques.

JARRIGE, Marie-Thérèse. *Administration et bibliothèques*. Avec la collab. de Jean Péchenart. Mise à jour 1992. Paris : Cercle de la librairie, 1992. 93 p.

MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre de l'Education nationale*. Paris : Documentation française, 1989. 79 p. Collection Rapports officiels.

RENOULT, Daniel. La rénovation des bibliothèques universitaires : trois ans après le rapport Miquel. *Le Débat*, 1992, n°70, p.129-142.

RENOULT, Daniel. Vers de nouveaux rapports entre l'Etat et l'Université : la politique de contractualisation. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, tome 35, n°2, p.90-95.

SALAUN, Jean-Michel. *Les Maîtres du temps : propositions pour un marketing adapté aux bibliothèques et aux centres de documentation* : 2 tomes. Villeurbanne : ENSSIB, 1992. 80 p., 59 p.

2. INFORMATISATION

JACQUESSON, Alain. *L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives*. Paris : Cercle de la librairie, 1992. Collection Bibliothèques. 283 p.

LUPOVICI, Christian. Splendeur et misère de l'informatique : mise au point sur l'informatisation des bibliothèques en Europe. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, tome 33, n°1-2, p.64-73.

NICOLE, Geneviève. Bibliothèques des centres hospitaliers universitaires : 10 ans d'histoire. *L'Hôpital à Paris*, 1981, n°65, p.403-405.

PELLE, Françoise. Le Schéma directeur informatique des bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, tome 37, n°2, p.78-80.

Schéma directeur de l'information bibliographique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, tome 34, n°4, p.286-311.

THOUMIEUX, Roger. Les bibliothèques universitaires : informatisation et réseaux. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, tome 37, n°2, p.62-71.



3. CATALOGAGE ET CATALOGUES

BOISARD, Geneviève, JOLLY, Claude, CARPENTIER, Andrée. Le CD-ROM du Quartier latin. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, tome 35, n°3, p.223-229.

BERTRAND, Roland. Le catalogue, les bibliothèques et la modernité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, tome 36, n°4, p.295-302.

MITEV, Nathalie Nadia. L'automatisation des catalogues : interaction utilisateur/système, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, tome 31, n°3, p.238-247.

SANSEN, Jean-Raoul. L'Accès aux documents dans les bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, tome 33, n°6, p.456-466.

4. METHODOLOGIE, PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL, SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

LE MAREC, Joëlle. *Dialogue ou labyrinthe ? : la consultation des catalogues informatisés par les usagers*. Paris : BPI, 1989. 91 p.

LEPLAT, Jacques. La psychologie du travail. *Encyclopedia Universalis*, 1989, vol.22, p.923-924.

LEPLAT, Jacques, CUNY, Xavier. *Introduction à la psychologie du travail*. 2ème éd. rev. et augm. Paris : Presses universitaires de France, 1984. 305 p. Le Psychologue.

MUCCHIELLI, Roger. *L'étude des postes de travail : applications pratiques et connaissances du problème*. 6e éd. Paris : Librairies techniques, 1987.

PETIT, François. *Introduction à la psychosociologie des organisations*. Toulouse : Privat, 1988. 371 p.

VERON, Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*. Paris : Documentation française, 1989.

5. LES BIBLIOTHECAIRES

FOURDAN, Danièle, MEERT, Irène. Des B.A. en B.U. : enquête sur les fonctions et les qualifications des bibliothécaires-adjoints des bibliothèques universitaires de grand établissement et de recherche. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, tome 34, n°4, p.362-373.

PEZERIL, Maguy. America, America : le rôle des bibliothécaires américains, évolution ou mutation ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, tome 32, n°4, p.350-355.

SEIBEL, Bernadette. *Au nom du livre... : analyse sociale d'une profession , les bibliothécaires* . Paris : Documentation française, 1988. 229 p.

SEIBEL, Bernadette. Eloge de la différence : transformation et structuration de la profession de bibliothécaire. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, tome 32, n°4, p. 362-373.



959442D